

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LE DEMANDEUR ET LE PROJET	3
• le demandeur : Eléments	3
• Quel type de projet et où ?	4
• Un projet conçu selon la squence eviter-rÉduire-compenser (ERC)	8
• Éléments s'est entouré de bureaux d'études spécialisés dans l'accompagnement des projets de production d'énergies renouvelables	8
• Procédures environnementales auxquelles le projet est soumis	9
• Une conception reposant sur une séquence ERC opérationnelle	10
• insertion environnementale du projet éolien de Le Ployron	11
• Description du projet – chiffres clés	12
• Les sensibilités environnementales du projet éolien de Le Ployron	15
<input checked="" type="checkbox"/> Les sensibilités du milieu physique sur la ZIP et ses abords.....	15
<input checked="" type="checkbox"/> Les sensibilités du milieu naturel sur la ZIP et ses abords.....	16
<input checked="" type="checkbox"/> Les sensibilités humaines : énergie, droit du sol, santé, sécurité, économie.....	19
<input checked="" type="checkbox"/> Les sensibilités paysagères et patrimoniales.....	21
• séquence ERC proposée dans ce projet et coût des mesures environnementales	23
• Insertion du projet dans son environnement physique	26
<input checked="" type="checkbox"/> Analyse des variantes proposées par Elements au regard des enjeux du milieu physique 'aucune sensibilité n'est discriminante ici).....	26
<input checked="" type="checkbox"/> Bilan carbone et lutte contre le changement climatique.....	26
<input checked="" type="checkbox"/> Les ressources physiques : sol et eaux.....	26
<input checked="" type="checkbox"/> Le risques naturels.....	26
• Insertion du projet dans son contexte naturel	28
<input checked="" type="checkbox"/> Impacts sur la flore.....	28
<input checked="" type="checkbox"/> Impacts bruts sur la faune :.....	28
<input checked="" type="checkbox"/> → Impacts sur les services écosystémiques.....	29
<input checked="" type="checkbox"/> MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE SUIVIS ET D'ACCOMPAGNEMENT :.....	29
• Insertion du projet dans son contexte humain : énergie, droit du sol, santé, sécurité, économie	30
<input checked="" type="checkbox"/> Analyse des variantes proposées par Elements au regard des enjeux humaines.....	30
<input checked="" type="checkbox"/> Indépendance énergétique, retombées fiscales.....	30
<input checked="" type="checkbox"/> Droits de sols.....	30
<input checked="" type="checkbox"/> Cadre de vie, santé, sécurité.....	30
<input checked="" type="checkbox"/> Activité économique.....	30
• Insertion paysagère et patrimoniale du projet	32
<input checked="" type="checkbox"/> Le effets sur le relief et le paysage.....	32
<input checked="" type="checkbox"/> Evaluation de la saturation.....	32
<input checked="" type="checkbox"/> Les effets sur les bourgs et les hameaux.....	32
<input checked="" type="checkbox"/> Les effets sur le patrimoine et les éléments d'intérêt.....	32
<input checked="" type="checkbox"/> Les effets sur les axes routiers.....	32
<input checked="" type="checkbox"/> Les effets sur le contexte éolien.....	32
<input checked="" type="checkbox"/> Simulations paysagères.....	34
CONCLUSION GENERALE : LE PROJET DE MOINDRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL	46
• Bilan environnemental du projet	46

L'étude d'impact sur l'environnement (EIE) est une analyse scientifique et technique permettant d'appréhender au plus juste les conséquences futures d'un aménagement sur l'environnement physique, naturel et socio-économique du territoire qui l'accueille. Elle permet ainsi d'identifier les effets positifs et négatifs d'un projet sur l'environnement, les commodités du voisinage, la santé et la sécurité des personnes et des biens.

Le Code de l'environnement (art. R.122-5) prévoit le contenu précis de l'étude d'impact, et notamment la réalisation d'un résumé non technique (RNT), rédigé pour permettre à tous une compréhension des enjeux et sensibilités du territoire, de la nature de l'aménagement et des effets qu'il aura sur l'environnement. Il reprend le plan de l'étude d'impact et rappelle, de manière simple et condensée, les principales conclusions des différentes parties, et tout particulièrement celles qui ont conduit à la conception du projet pour qu'il soit un projet de moindre impact environnemental.

Ce résumé est destiné à informer tout public sur la démarche environnementale ayant conduit la conception du projet éolien. Il a pour objectif premier d'expliquer quels étaient les enjeux sensibles et comment le projet en a tenu compte. Il n'est qu'une synthèse et ne peut se substituer à l'étude complète à laquelle il fait référence. Ainsi chacun pourra, pour obtenir les détails qui l'intéresse, se reporter à l'étude d'impact sur l'environnement et notamment les 4 grands thèmes suivants :

- Milieu physique : page 126 et suivantes
- Milieu naturel: page 196 et suivantes
- Milieu humain et contexte sanitaire : page 345 et suivantes
- Paysage et patrimoine: page 467 et suivantes

Le projet, ses caractéristiques, sa justification et les phases de son cycle de vie étant pour leurs parts, détaillés, des pages 77 à 125 de l'EIE.

INTRODUCTION

L'énergie éolienne, qui utilise une ressource renouvelable (le vent), est particulièrement bien adaptée aux enjeux majeurs de notre société : raréfaction des gisements fossiles et nécessité de lutter contre le changement climatique.

L'impact de la guerre en Ukraine et les défis connexes en matière de sécurité énergétique, ainsi que les objectifs climatiques de l'UE, stimulent la transition du continent vers les énergies renouvelables, le programme REPowerEU étant un plan visant à réduire drastiquement les importations de gaz russe. La puissance mondiale a atteint une capacité totale de 1051 GW à la fin de l'année 2023, dont 120 GW connectés en 2023, soit une augmentation de 12,9 % par rapport à 2022. De même, l'Europe a poursuivi son développement en 2023, atteignant 255 GW de capacité totale, dont 18,3 GW connectés en 2023, ce qui représente une croissance de près de 7 % par rapport à 2022.

Malgré les objectifs et les engagements souscrits par la France au niveau européen dans le cadre du paquet « Energie-Climat », la France possède encore un grand retard au niveau de l'énergie éolienne par rapport à ses voisins européens alors même qu'elle dispose d'un gisement éolien très important, puisque le deuxième en Europe.

« Au 31 mars 2024, le parc éolien français atteint une puissance de 23,8 GW, dont 22,3 GW d'éolien terrestre et 1,5 GW d'éolien en mer. Au cours du premier trimestre 2024, la puissance nouvellement raccordée s'élève à 0,3 GW. La puissance des projets en cours d'instruction s'élève à 15,4 GW, dont 12,2 GW de projets éoliens terrestres et 3,2 GW de projets éoliens en mer.

La production d'électricité éolienne s'est élevée à 15,8 TWh au cours du premier trimestre 2024, dont 0,97 TWh pour l'éolien en mer. Elle représente 15,5 % de la consommation électrique française du premier trimestre 2024. La production augmente par rapport à la même période de l'année 2023 (+ 5 %)¹ ».

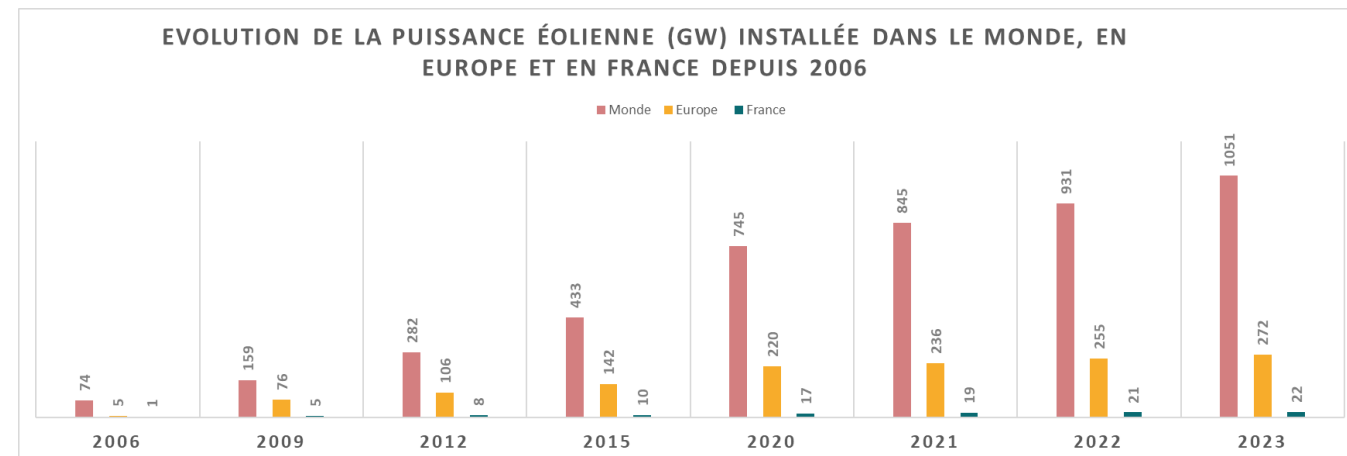


Figure 1 : Évolution de la puissance éolienne installée dans le monde, en Europe, et en France depuis 2006 (Source : Corieaulys d'après l'ensemble des études d'impacts éoliennes réalisées depuis 2006, MTE (Mai 2024) et Wind Europe)

1 Source : MTE, 2024. Tableau de bord : éolien. Premier trimestre 2024. Consultable en ligne <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/publicationweb/645>

Le monde fait aujourd'hui face à deux crises majeures

LA CRISE CLIMATIQUE

- Les résultats du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (des Nations unies nous alertent sur l'impératif d'actions rapides et à grande échelle pour limiter le réchauffement à 2 C
- Les conséquences du dérèglement climatique canicules successives, des incendies à répétition, de l'assèchement de nos nappes phréatiques, de la fonte de nos glaciers ou encore de la disparition d'une partie de notre biodiversité

LA CRISE ÉNERGÉTIQUE

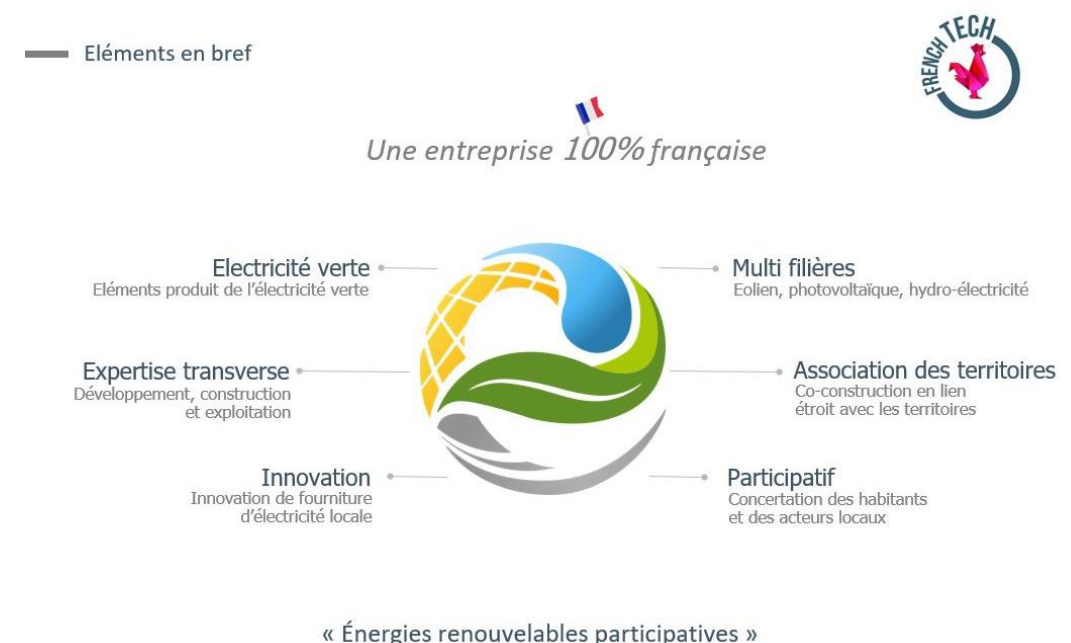
- La dépendance de notre économie et de nos modes de vies aux énergies fossiles importées, mise en avant par la guerre en Ukraine
- L'exposé des motifs indique qu'il est indispensable d'accélérer massivement le développement des énergies renouvelables »²

Un fort développement des énergies renouvelables électriques est nécessaire pour atteindre les objectifs de lutte contre le changement climatique et de fourniture d'énergie.

LE DEMANDEUR ET LE PROJET

LE DEMANDEUR : ELEMENTS

Éléments est une entreprise 100% française de 60 salariés spécialisée dans la production d'électricité verte, issue des filières des EnR (éolien, PV, hydro). Elle possède les compétences métier transverses (développer, construire et exploiter), et innove avec des solutions de consommation de l'électron local. Elle favorise en outre l'investissement participatif des différents acteurs.



2 La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables, Webinaire -22 février 2023, Gossement Avocats

Éléments assure le déploiement d'un portefeuille de 760 MW, sur une quinzaine de départements en France et réparti en une vingtaine de projets de parcs éoliens en développement et en préparation pour des demandes d'autorisations environnementales, une trentaine de projets de centrales photovoltaïques, et une quinzaine de projets de petites centrales hydro électriques. Une première centrale hydroélectrique a été mise en service en 2021 ainsi qu'un premier parc photovoltaïque en juillet 2022 et un premier parc éolien sera construit dès 2023.

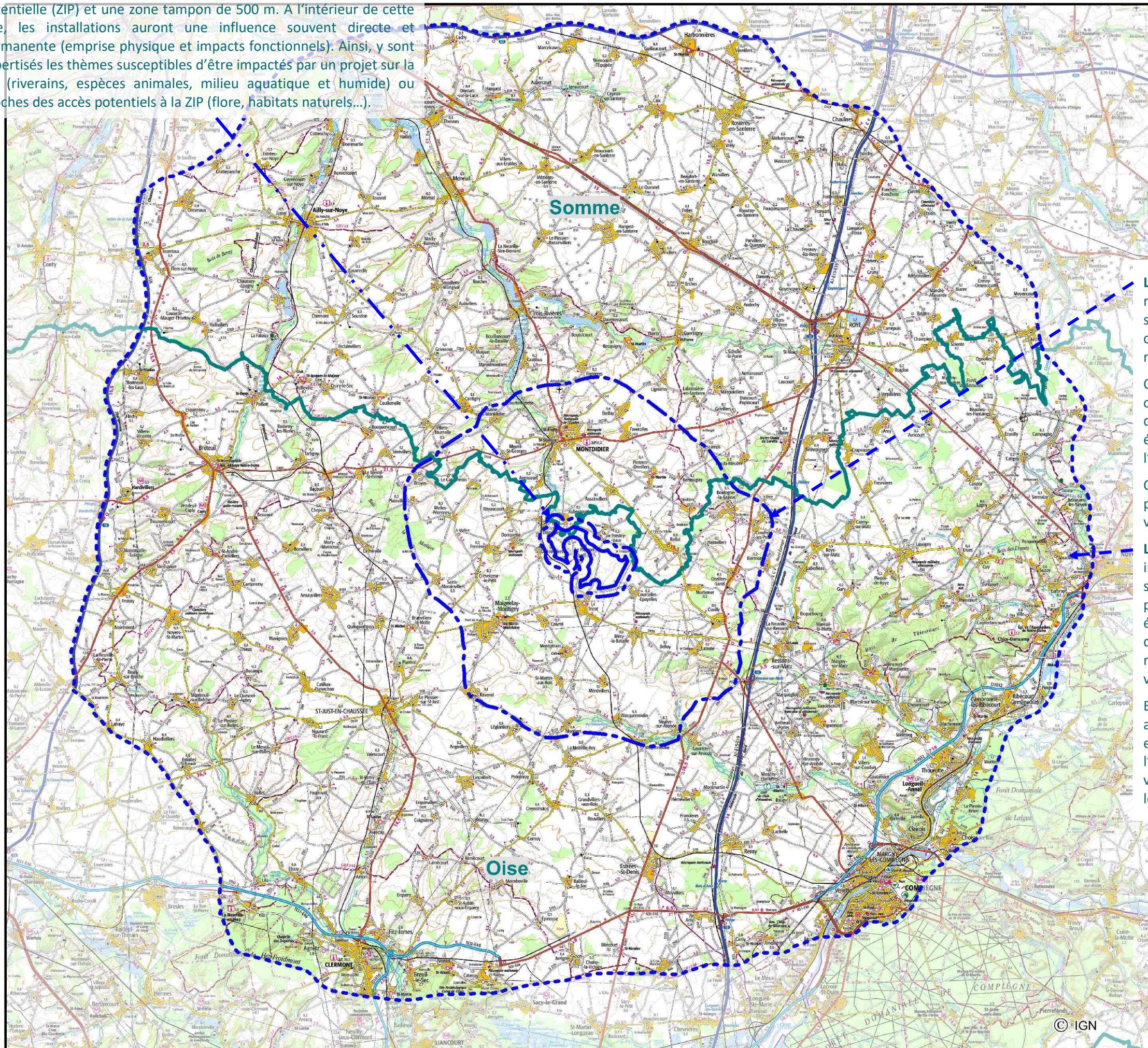
Éléments est une société en pleine croissance qui est passée à plus de 100 salariés depuis sa création.

Éléments est opérateur de la transition énergétique. La société strictement française développe des centrales d'énergies renouvelables éoliennes, photovoltaïques et hydro-électriques. Lorsque le projet sera autorisé, Éléments assurera la construction et l'exploitation du parc éolien, avec des partenaires techniques et en partie locaux.

QUEL TYPE DE PROJET ET OÙ ?

Le présent dossier porte sur un **projet de parc éolien** conçu dans la **zone d'implantation potentielle (ZIP)** définie par le porteur de projet. Localisée en page suivante, elle se positionne plus particulièrement à l'ouest du Bourg de Le Ployron. Elle se situe en région Hauts de France dans le nord du département de l'Oise. La commune de Le Ployron adhère à la Communauté de communes du Plateau Picard.

L'aire d'étude immédiate (AEI) inclut la zone d'implantation potentielle (ZIP) et une zone tampon de 500 m. A l'intérieur de cette aire, les installations auront une influence souvent directe et permanente (emprise physique et impacts fonctionnels). Ainsi, y sont expertisés les thèmes susceptibles d'être impactés par un projet sur la ZIP (riverains, espèces animales, milieu aquatique et humide) ou proches des accès potentiels à la ZIP (flore, habitats naturels...).



Les aires d'études

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude intermédiaire
- Aire d'étude éloignée
- Département
- Région

L'aire d'étude intermédiaire (AEI) vise à prendre en compte les riverains « proches » du futur parc éolien, qu'ils habitent, ou pas, sur les communes susceptibles de l'accueillir. Sont retenues dans ce zonage les communes potentiellement comprises dans le rayon d'affichage du projet à concevoir (6 km).

Ce zonage d'étude vise essentiellement au travail de composition paysagère en tenant compte des riverains du parc qui vivront au quotidien avec les éoliennes et est donc également définie par le paysagiste. Elle correspond donc à l'enjeu « cadre de vie ».

Cette aire se porte entre 6 et 9km de la ZIP. Elle a été adaptée pour prendre en compte le point haut du plateau au nord, la vallée de l'Aronde au sud et la route D1017 à l'est.

L'aire d'étude éloignée (AEE) est la zone qui englobe tous les impacts potentiels. Les analyses de cette aire d'étude porteront sur les grands ensembles de paysages et les enjeux recensés les plus forts. Elle est définie par la paysagiste sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables qui le délimitent, ou sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables (monument historique de forte reconnaissance, ville, site reconnu, autre parc éolien, etc.).

Elle couvre 22 à 30 km autour de la ZIP. Ce périmètre a été adapté au nord pour prendre en compte la confluence de l'Avre et de la Noye. Elle s'appuie sur le tracé de l'autoroute A29. À l'est, le périmètre s'étend jusqu'à la vallée de l'Oise et inclut la ville de Compiègne. Au sud, la ville de Clermont a été intégrée et le tracé suit l'A16 à l'ouest.



Projet éolien : Le Ployron (60 - 80)





Vue aérienne de la zone d'implantation potentielle

- Zone d'implantation potentielle
- Commune
- Département

La **Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)** correspond à la zone dans laquelle l'opérateur envisage potentiellement de pouvoir implanter des éoliennes. C'est l'aire des études environnementales au sens large du terme : milieu physique, milieu humain, milieux naturels, habitat, urbanisme, santé, sécurité... Elle permet de prendre en compte toutes les composantes environnementales du site d'accueil du projet. La ZIP occupe une surface de 584 ha. Elle s'implante entièrement sur les communes de : Le Ployron (60), Domfront (60), Rubescourt (80), Le Frestoy-Vaux (60), Courcelles-Epayelles (60) et le Tricot (60). Elle se positionne sur une vaste plaine agricole comme l'illustre les photographies suivantes.

Projet éolien : Le Ployron (60 - 80)









Photo 1 : La ZIP vue depuis la RD 995 au sud




Photo 2 : La partie nord de la ZIP vue depuis Rubescourt au nord

UN PROJET CONÇU SELON LA SQUENCE EVITER-RÉDUIRE-COMPENSER (ERC)

☀ ELEMENTS S'EST ENTOURÉ DE BUREAUX D'ÉTUDES SPÉCIALISÉS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOVELABLES

Nom – adresse	Identité des personnes ayant réalisé les études	Fonction, spécialisation, mission	Références similaires et/ou liées à des projets éolien								
 <p>CORIEAULYS info@corieaulys.fr</p> <p>Siège social : 14, route de Magneux 42110 CHAMBEON</p> <p>Agence secondaire : 1 avenue Michel Ange 63 000 CLERMONT-FERRAND</p>	<p>Virginie BICHON, ingénieur écologue, cogérante Régis BICHON, double compétence environnement et géomatique, cogérant Marie-Laure WASIER, ingénieur – chargée d'études en environnement Nadège TANGUY, paysagiste</p>	<p>Bureau d'Etudes indépendant « Environnement, milieux naturels et Paysage » Etude d'impact sur l'environnement et étude paysagère</p> <p><i>Signataire de la Charte des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale</i></p>	<p>Réactualisation du guide méthodologique de l'étude d'impact des parcs éoliens (MEEDDM, 2010)</p> <p>Plus d'une centaine d'études liées aux installations de projets d'énergies renouvelables (EIE, volets paysagers, études des habitats et de la flore, suivis de chantier et suivis post-implantation).</p> <p>Diagnostic préalable au Schéma Régional de Cohérence Ecologique de l'Auvergne</p> <p>Création (test effectué le 8-10-2024) d'un jeu sérieux à destination de l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire sur la séquence ERC ou "comment concevoir de manière opérationnelle un projet de moindre impact environnemental : Mission E"</p> 								
 <p>AXECO Des Naturalistes et des Scientifiques au Service de l'Environnement</p> <p>AXECO, Bureau d'Études et d'Expertises Faune-Flore-Habitats Siège social : 2, rue Saint-Nicolas - 59670 CASSEL Antenne Sud-ouest : 4, rue des Lilas- 17770 JUICQ</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Thématiques concernées</th> <th>Intervenants</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Flore et Habitats</td> <td>Magalie Dhaussy et Adrien Bocquet</td> </tr> <tr> <td>Faune (hors Chiroptères)</td> <td>Yoann Mahiez</td> </tr> <tr> <td>Chiroptères</td> <td>Luck Martin-Bouyer, Marine Diacre, Adrien Bocquet et Charlotte Granizo</td> </tr> </tbody> </table>	Thématiques concernées	Intervenants	Flore et Habitats	Magalie Dhaussy et Adrien Bocquet	Faune (hors Chiroptères)	Yoann Mahiez	Chiroptères	Luck Martin-Bouyer, Marine Diacre, Adrien Bocquet et Charlotte Granizo	<p>Réalisation de l'étude des habitats naturels et de la flore et de la faune.</p>	<p>AXECO est un bureau d'études indépendant réunissant des experts scientifiques et naturalistes de haut niveau de formation en Biologie, Écologie et Environnement, détenant un CA de près de 300 000,00 € en 2022.</p> <p>Depuis 2004, l'équipe d'AXECO accompagne les développeurs dans la prise en compte de la Faune, de la Flore et des Habitats dans leurs projets et le suivi de ces derniers. Fort de cette expérience, AXECO a mené plus de 160 études dans le secteur de l'éolien.</p> <p>L'équipe d'AXECO est répartie sur deux sites, Cassel (59) et Juicq (17), et travaille dans le tiers Nord du territoire français (Hauts de France, Normandie, Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté) ainsi qu'en Nouvelle-Aquitaine.</p> <p>Passionnée et ayant une grande expérience du travail de terrain, l'équipe d'AXECO couvre une vaste gamme de compétences : Ornithologie, Entomologie, Mammalogie, Chiroptérologie, Batrachologie, Herpétologie, Typologie et analyse de l'état de conservation des habitats – Botanique, Phytosociologie, Hydrobiologie, IBGN, Pédologie, Hydrologie, Géologie, Assainissement.</p>
Thématiques concernées	Intervenants										
Flore et Habitats	Magalie Dhaussy et Adrien Bocquet										
Faune (hors Chiroptères)	Yoann Mahiez										
Chiroptères	Luck Martin-Bouyer, Marine Diacre, Adrien Bocquet et Charlotte Granizo										
 <p>Orféa acoustique</p>	<p>Alexandre VION, Ingénieur acousticien Cédric COUSTAURY, Ingénieur acousticien</p>	<p>Bureau d'études en acoustique Réalisation de l'étude acoustique du projet</p>	<p>ORFEA réalise depuis 2005 des études acoustiques en lien avec les parcs éoliens terrestres et, plus récemment, les parcs offshore</p>								

Nom – adresse	Identité des personnes ayant réalisé les études	Fonction, spécialisation, mission	Références similaires et/ou liées à des projets éolien
 327 rue de Vieille Cour 44521 OUDON	Franck DAVID, géomaticien Marie PEREZ, réalisation de photomontages	Réalisation des photomontages et cartes de ZVI	Depuis 2010, Géophom a réalisé des prestations pour de nombreux développeurs et paysagistes reconnus

PROCEDURES ENVIRONNEMENTALES AUXQUELLES LE PROJET EST SOUMIS

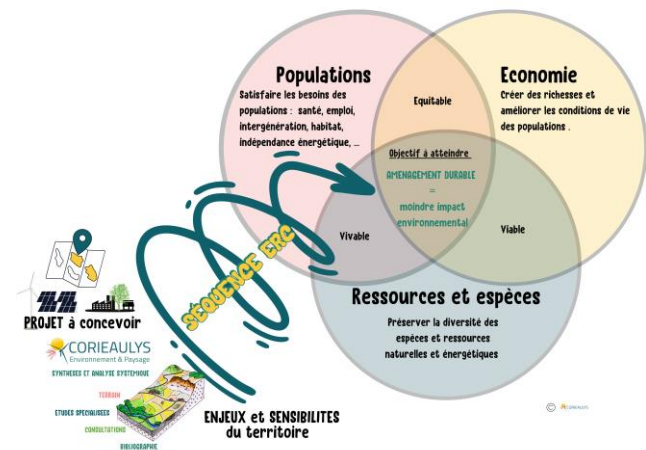
Procédure	Référence réglementaire	Situation du projet vis-à-vis de la procédure
Installation Classée pour la Protection de l'Environnement	Rubrique 2980 de la nomenclature des ICPE.	Autorisation (étude de dangers requise).
Etude d'impact sur l'environnement	Articles L.122-1 et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement.	Etude d'impact requise.
Notice d'incidences Natura 2000	Articles L.414-1 et suivants du Code de l'environnement.	Une notice d'incidence Natura 2000 est requise. (voir page 344 de l'EIE et le volet faune-flore-habitas rédigé par AXECO).
Loi sur l'eau	Articles L. et R.211-1 et suivants du Code de l'environnement.	Non requis <i>Le projet ne rentre dans aucune des nomenclatures loi sur l'eau : pas de prélèvement d'eau, ni de rejet dans le milieu naturel, pas d'impact sur le lit mineur d'un cours d'eau, ni sur le milieu marin, etc.).</i>
Défrichement	Articles L.341-3 et R.341-1 et suivants du Code forestier.	Non requis <i>Le projet ne nécessite aucun défrichement.</i>
Demande de dérogation de destruction d'habitat d'espèce ou d'espèce protégée	Articles L.411-1 et suivant du Code de l'environnement.	Non requis (voir page 344 de l'EIE et le volet faune-flore-habitas rédigé par AXECO).
Autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité	Article L.311-1 du Code de l'énergie.	Non requis pour des installations < 50 MW.
Etude préalable agricole	Article L.112-1-3 du Code rural et de la pêche maritime.	Non requise <i>Le projet consomme de manière permanente 2 ha de terrains agricoles (cultures intensives et zones de dépôt), soit < 5 ha, seuil dans l'Oise.</i>

UNE CONCEPTION REPOSANT SUR UNE SÉQUENCE ERC OPÉRATIONNELLE

Éléments confiés aux études à Corieaulys et Axeco qui n'ont eu de cesse de l'accompagner vers le projet de moindre impact environnemental selon la méthodologie suivante, détaillée dans l'étude d'impact des pages 30 (justification des aires d'études) à 76 (méthodologies de l'étude d'impact et des études spécialisées).

Avant toute chose, il est utile de préciser qu'un projet de moindre impact environnemental n'est pas un projet sans impact car tout aménagement a forcément des impacts sur l'environnement.

Le projet de moindre impact sera celui qui répondra aux objectifs de développement des énergies renouvelables en préservant, sans impact notable, les 3 piliers du développement durable : les ressources et espèces, les populations et l'économie.



Il sera donc le projet dont la séquence ERC conduira à éviter les enjeux les plus sensibles puis réduire au maximum les impacts sur les enjeux qui le sont moins, et qui permettra d'atteindre l'objectif « zéro perte nette » environnemental visé par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

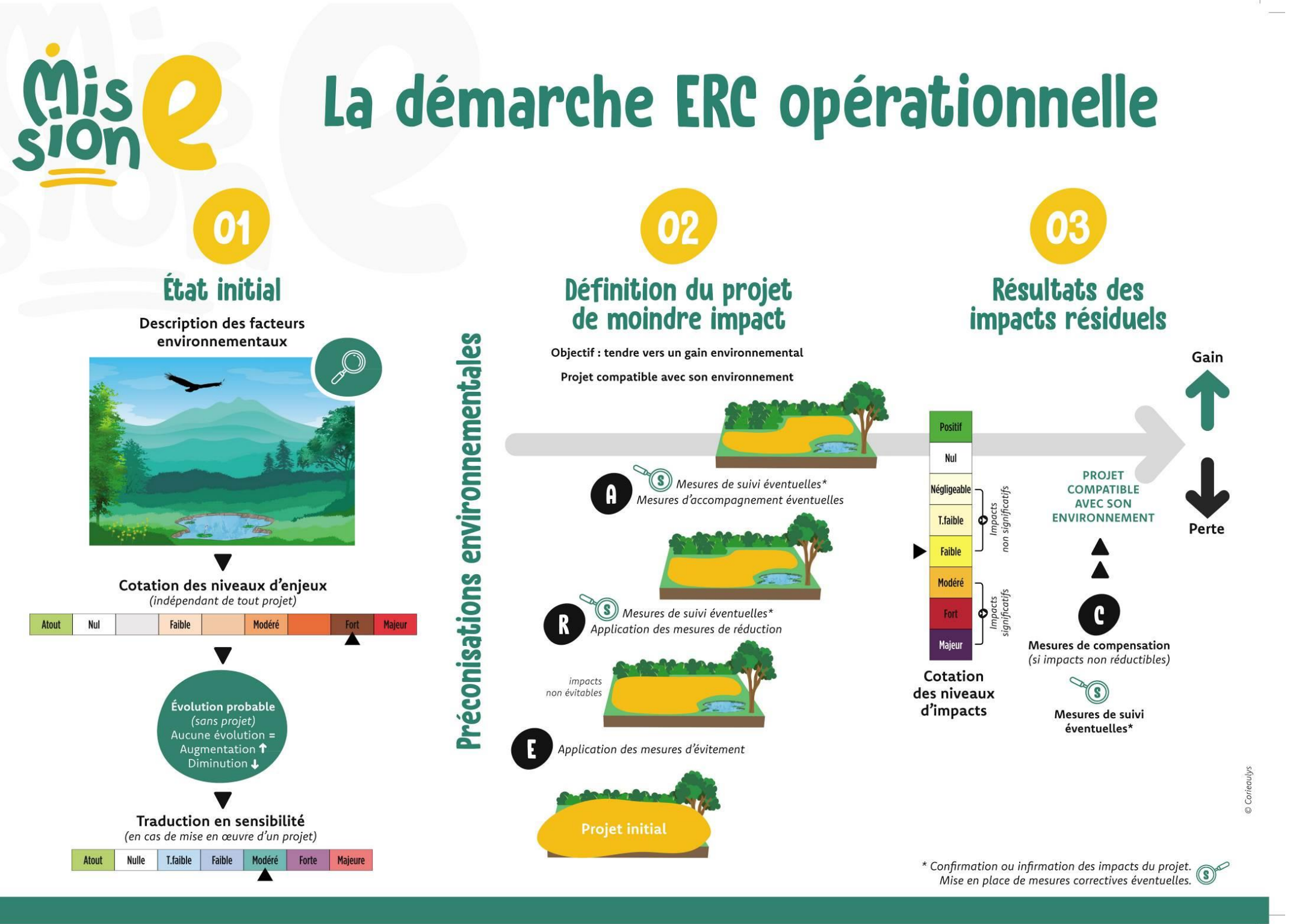


Figure 2 : Une séquence ERC opérationnelle constamment améliorée par Corieaulys depuis 19 ans – son objectif : concevoir un projet respectueux de l'environnement en toute transparence

INSERTION ENVIRONNEMENTALE DU PROJET EOLIEN DE LE PLOYRON

Avant de traiter de l'insertion environnementale du projet il est utile de préciser, pour comprendre la démarche ERC, ce que sont :

L'Environnement = la somme des qualités physiques, naturelles, humaines et paysagères d'un territoire;

Un enjeu : l'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet. **L'enjeu correspond à « l'état initial de l'environnement » (R.122-5 du Code de l'Environnement).**

Un effet : l'effet est le type de risque que peut engendrer le type de projet sur lequel l'étude d'impact porte. Il existe des effets temporaires, des effets permanents, des effets directs ou indirects, des effets induits et des effets cumulés.

Une sensibilité : La sensibilité (ou impact brut avant toute mesure de la séquence ERC) exprime le risque potentiel que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation d'un projet et dans le cas présent, d'un projet éolien. Elle répond à la question « si l'on conçoit le projet au niveau de cet enjeu, quel est le risque maximal ? » **La sensibilité correspond donc à « l'évolution en cas de mise en œuvre du projet » (R.122-5 du Code de l'Environnement).**

La sensibilité (ou impact brut avant toute mesure ERC) résulte du croisement entre la valeur de l'enjeu et celle de l'effet potentiel **du type de projet que l'EIE sert à aider à concevoir.**

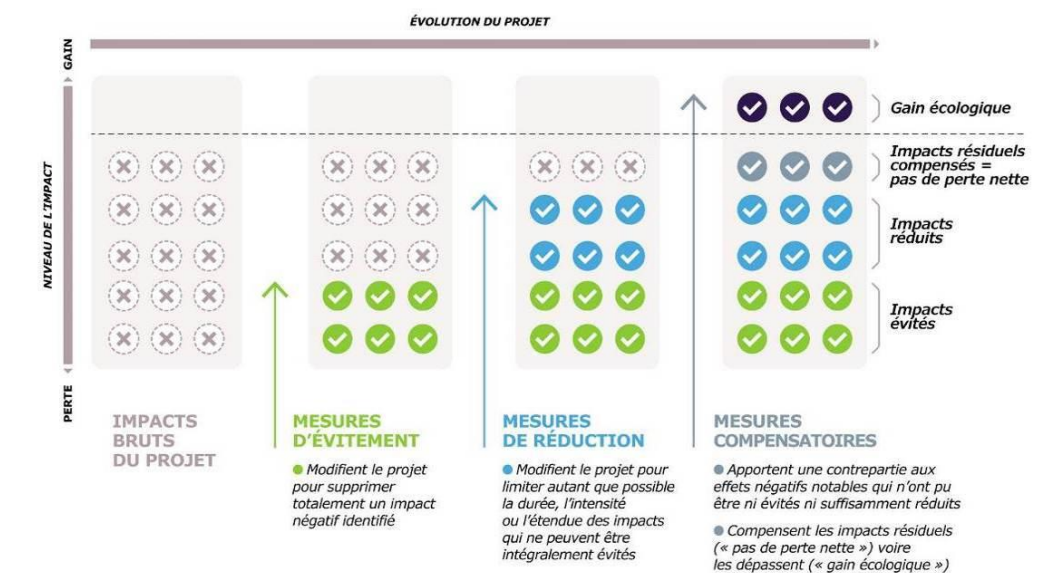
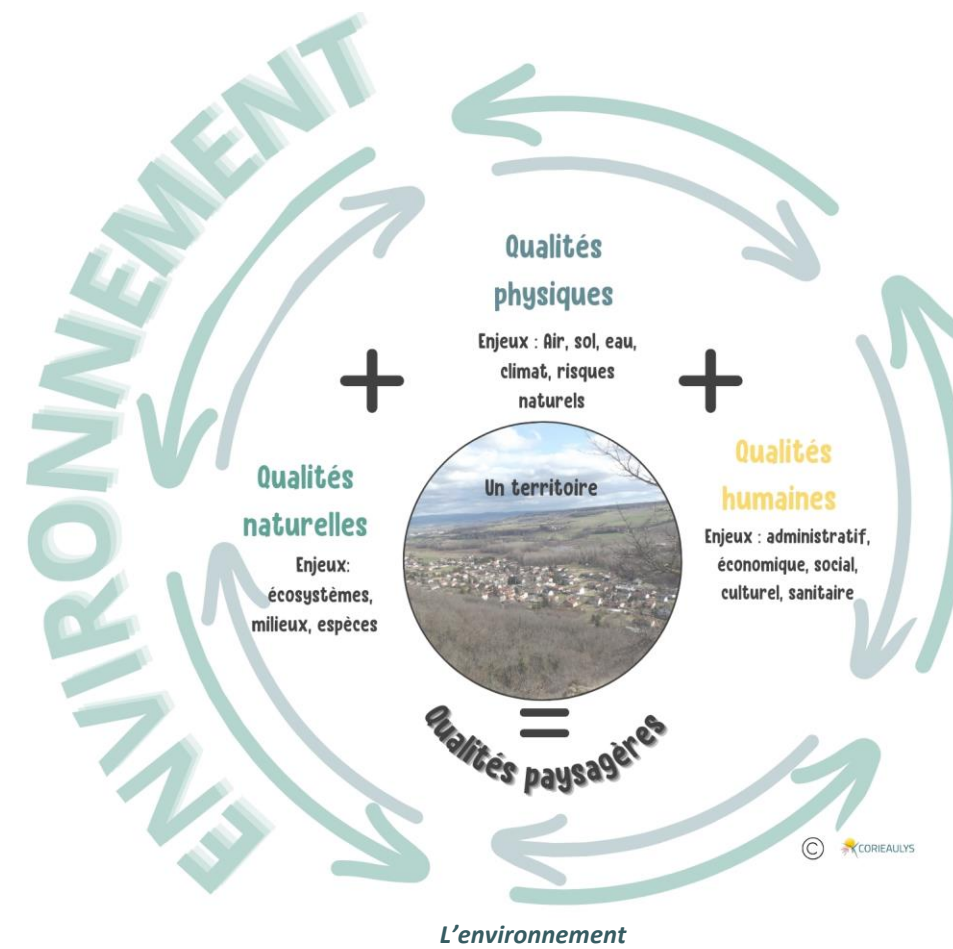
Elle sert donc à émettre les préconisations éclairées au porteur de projet pour qu'il conçoive son projet en connaissances de causes. Cette sensibilité conduit parfois à proposer un abandon de projets possiblement trop impactant.

Pour mieux comprendre : une voie de migration avec des oiseaux fortement menacés sera un enjeu majeur. Si l'on envisage un parc éolien sur la ZIP, sa sensibilité sera majeure car l'effet de collision serait très fort. Si l'on envisage une centrale solaire au sol et que ces oiseaux ne font pas de halte sur la ZIP, alors la sensibilité de cette voie de migration est nulle vis-à-vis de ce type de projet.

Les mesures de la séquence ERC que l'on devrait plutôt nommer ER(As)C car Compenser ne doit être que l'ultime mesure à envisager : **mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement, suivi et mesure de compensation**

Un impact : l'impact constitue la transposition des effets réels après chaque niveau de mesures sur le niveau d'enjeu. Il exprime alors le risque réel que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet et dans le cas présent, **du projet éolien**. Il répond à la question « si l'on conçoit le projet au niveau de cet enjeu, suite aux mesures de la séquence ERC mises en œuvre, quel est le risque maximal ? ». **Tant que l'impact reste significatif, la séquence ERC doit se poursuivre.**

Pour mieux comprendre : si la voie de migration majeure n'est pas évitée par le pétitionnaire, alors le risque sera très fort et l'impact très fort pour des oiseaux de fort enjeu. Cela ne sera pas acceptable. Il pourra alors soit mettre en place une mesure de réduction très chère (radar qui arrête les éoliennes) soit déplacer l'éolienne (évitement) et alors, le risque sera fortement réduit et l'impact faible. Si des panneaux solaires sont construits sur la ZIP, inutilisée par ces oiseaux, l'impact sera nul. In fine, l'enjeu est le même mais les risques ne le sont pas et les mesures de la séquence ERC sont différentes mais EVITER est toujours la meilleure des solutions.



Place des différentes mesures dans la séquence ERC³, ici dans le cadre de l'analyse de la biodiversité

³ Source : Guide sur la séquence Éviter, Réduire, Compenser et Suivre, RTE

☀ DESCRIPTION DU PROJET – CHIFFRES CLÉS

Les cartes en page suivante illustrent le projet éolien de Le Ployron dont les principales caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

Le projet consiste en la mise en place d'un parc éolien sur la commune de Le Ployron. Le parc, dont le plan est fourni en page suivante, est composé de :

- ☀ 4 éoliennes ;
- ☀ 1 réseau électrique souterrain inter-éolienne ;
- ☀ 1 point de livraison situé le long d'un accès existant entre deux éoliennes (E02 et E03) ;
- ☀ Des pistes de desserte ;
- ☀ Des plateformes dédiées au montage de chaque éolienne.

Les aérogénérateurs sont constitués de :

- ☀ Un rotor à 3 pales avec arbre horizontal. Le rotor est orienté sous le vent ;
- ☀ Une nacelle soutenant le rotor et contenant divers organes tels que la génératrice électrique ;
- ☀ Un mât soutenant la nacelle et qui assure une bonne résistance structurelle, ainsi que l'amortissement des vibrations ;
- ☀ Un transformateur individuel chargé de relever le niveau de tension de l'électricité produite. Le transformateur est intégré dans le mât de la machine ;
- ☀ Un socle enterré garantissant la stabilité au sol de l'ensemble.

Pour chaque éolienne, environ 1300 m³ de terre sont déblayés afin de couler une fondation cylindrique de diamètre d'environ 26 m et de profondeur d'environ 3 m. Le volume équivalent de cette fondation est d'environ 600 à 800 m³. Une partie de la terre déplacée est ensuite repositionnée au-dessus de la fondation, le reste étant stocké sur place un temps, puis déplacé et réutilisé.

La production d'énergie engendrée par ces équipements n'induit aucun stockage d'électricité. Les éoliennes seront couplées au réseau électrique pour une cession totale de leur production énergétique.

L'hypothèse actuellement privilégiée consiste à un raccordement au poste le plus proche situé à Maignelay-Montigny, pour un linéaire de 9 km environ du point de livraison. Il se fera par liaison souterraine sur les chemins et routes existants. A noter qu'un autre poste PLATEAU 3 est à créer sur la commune de Tricot, situé à moins de 4 kilomètres du point de livraison.

Le pétitionnaire est PE Eléments 13, société par actions simplifiée immatriculée le 08 novembre 2021.

2 modèles d'éolienne sont envisagés, dont les gabarits sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Gabarits des machines envisagées pour le projet éolien de Le Ployron

Modèle	Hauteur en bout de pales	Diamètre du rotor	Hauteur du moyeu	Garde au sol
Vestas V126	165 m	126 m	102 m	39,5 m
Nordex N131	164,5 m	131 m	99 m	33,5 m

Les puissances disponibles actuellement pour ces machines sont de 3,6 MW soit une puissance de parc de 14,4 MW.

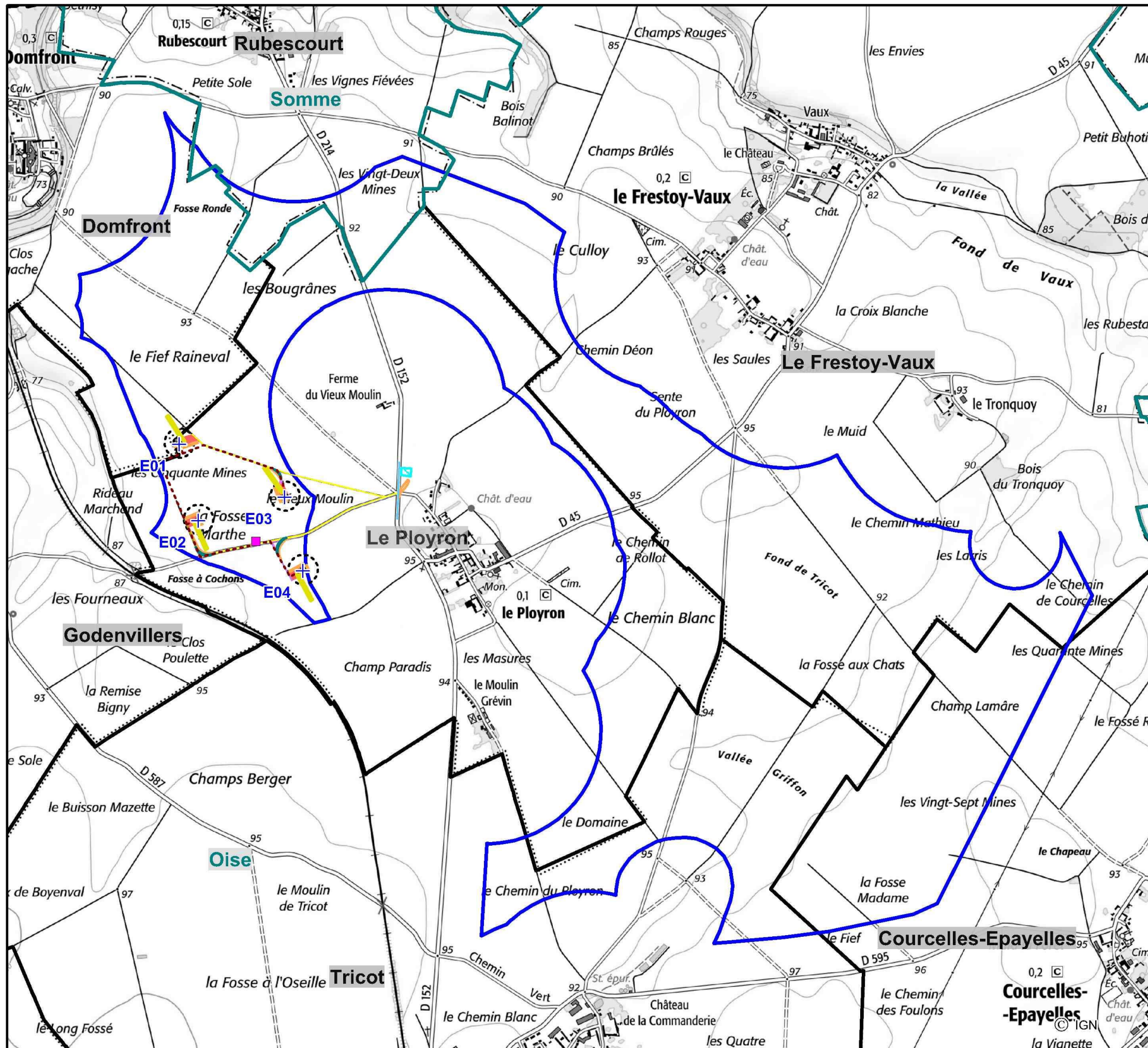
Toutefois, pour les mêmes gabarits d'éoliennes, des modèles avec une puissance unitaire de 4,5 MW seront bientôt disponibles sur le marché portant la puissance du parc à 18 MW et le productible à 41 400 Mh/an. C'est cette puissance et ce productible que le pétitionnaire retient pour la demande d'autorisation environnementale du parc éolien de Le Ployron.

Tableau 2 : Coordonnées des installations

Nom de l'installation	Lambert93		WGS84		Altitude (Source IGN)
	X	Y	Latitude	Longitude	
E01	668654,09	6943474,11	49°35'22,9688"N	2°34'0,0844"E	93,99
E02	668740,35	6943132,21	49°35'11,9233"N	2°34'4,4702"E	93,44
E03	669126,799	6943236,86	49°35'15,3769"N	2°34'23,6721"E	93,4
E04	669208,377	6942907,91	49°35'4,7492"N	2°34'27,8198"E	93,4
PDL	668995,65	6943034,83	49°35'8,8177"N	2°34'17,2004"E	93,09

Tableau 3 : Synthèse des emprises du projet éolien de Le Ployron

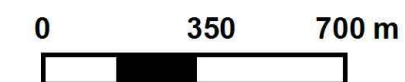
Aménagement	Surface
Emprises permanentes	
Fondation	2 120 m ²
Plateforme des éoliennes	8 131 m ²
Plateforme des PDL (emprise des PDL comprise)	176 m ²
PDL	30 m ²
Piste agricole à renforcer	920 m ²
Emprise non cultivable supplémentaire (gravier)	2 372
Piste existante à renforcer (bande roulante en macadam comprise)	9 253 m ²
Emprises temporaires	
Piste à créer temporaire	2 464 m ²
Stockage de pales	4 458 m ²
Porte à faux	837 m ²
Base de vie	1 509 m ²
Stockage de déblais	1 500 m ²
Flèche de grue (hors plateforme)	4 197 m ²
Giration	1 640 m ²
Aire de grutage des PDL	110 m ²
Total	
Emprises permanentes	22 278 m ²
Emprises temporaires	15 878 m ²
Autres	
Accès existant	1 379 m ²
Raccordement interne	1 832 ml



Le projet

- Zone d'implantation potentielle
- Commune
- Département
- Eolienne
- Survol
- Fondation
- Emprise gravillonnée
- Plateforme
- Stockage des pales, des déblais
- Poste de livraison
- Raccordement intrasite
- Flèche de grue
- Accès existant inchangé
- Accès agricole à renforcer
- Accès existant à renforcer
- Accès à créer temporaire
- Accès à créer définitif
- Porte à faux
- Giration
- Base vie

Projet éolien : Le Ployron (60 - 80)

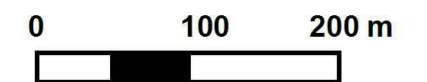




Le projet

-  Zone d'implantation potentielle
-  Commune
-  Département
-  Eolienne
-  Survol
-  Fondation
-  Emprise gravillonnée
-  Plateforme
-  Stockage des pales, des déblais
-  Poste de livraison
-  Raccordement intrasite
-  Flèche de grue
-  Accès existant inchangé
-  Accès agricole à renforcer
-  Accès existant à renforcer
-  Accès à créer temporaire
-  Accès à créer définitif
-  Porte à faux
-  Giration
-  Base vie

Projet éolien : Le Ployron (60 - 80)



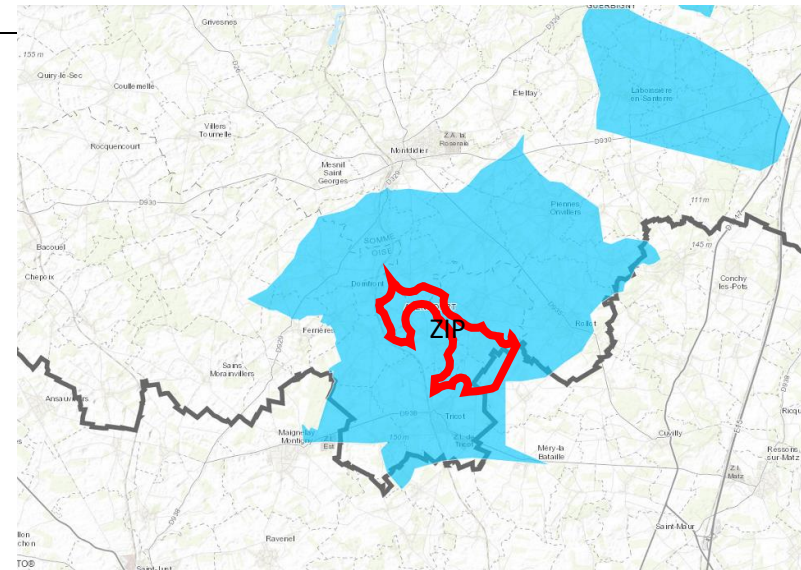
LES SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES DU PROJET ÉOLIEN DE LE PLOYRON

Les sensibilités du milieu physique sur la ZIP et ses abords

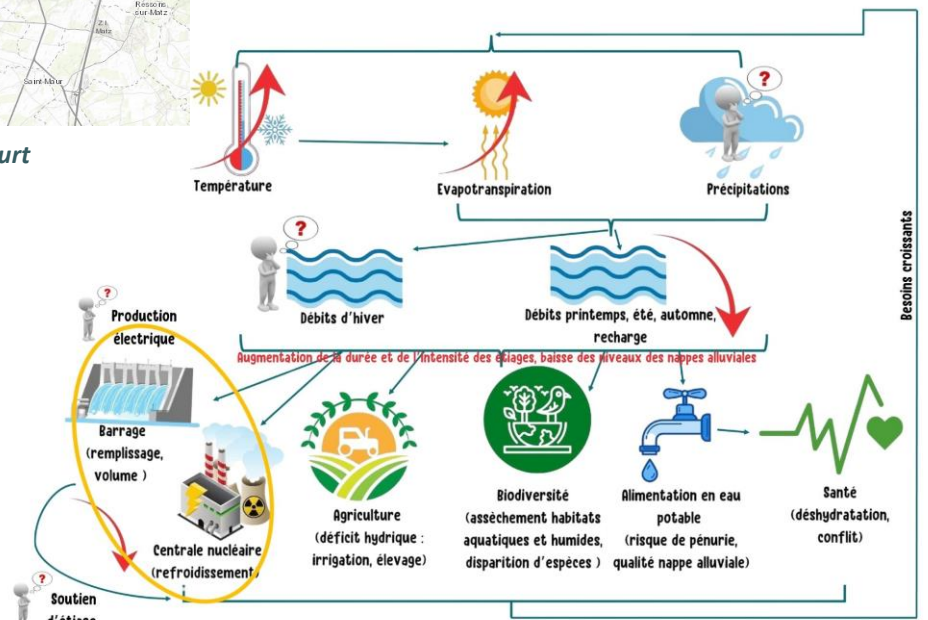
La ZIP s'inscrit sur un secteur présentant un potentiel éolien favorable à la production d'énergie éolienne. (vitesse moyenne de vents attendue sur le site est 6,87m/s à 120 m de hauteur). Le type de projet envisagé est adapté à la lutte contre le **au changement climatique**, un enjeu majeur de tout territoire. **Les principales sensibilités du milieu physique**, sur la ZIP, sont ici liées, d'une part, à la présence de nombreuses cavités dans le sous-sol (faisant l'objet d'un PPRn sur la commune de Tricot) et d'autres part aux enjeux de la masse d'eau souterraine. En effet, la ZIP est entièrement située dans l'aire d'alimentation du captage prioritaire d'Ayencourt qui constitue une zone à préserver pour l'alimentation en eau potable. **La ressource en eau réglementée par le SDAGE Seine Normandie et le SAGE Oise Moyenne et Somme aval et cours d'eau côtiers.**

Il est à noter qu'ici, aucun cours d'eau ni aucune zone humide ne concerne directement la ZIP mais la rivière des Trois Doms passe à environ 300 m au nord de la ZIP. Le relief de la ZIP est très peu marqué ce qui se prête bien à l'implantation d'éoliennes.

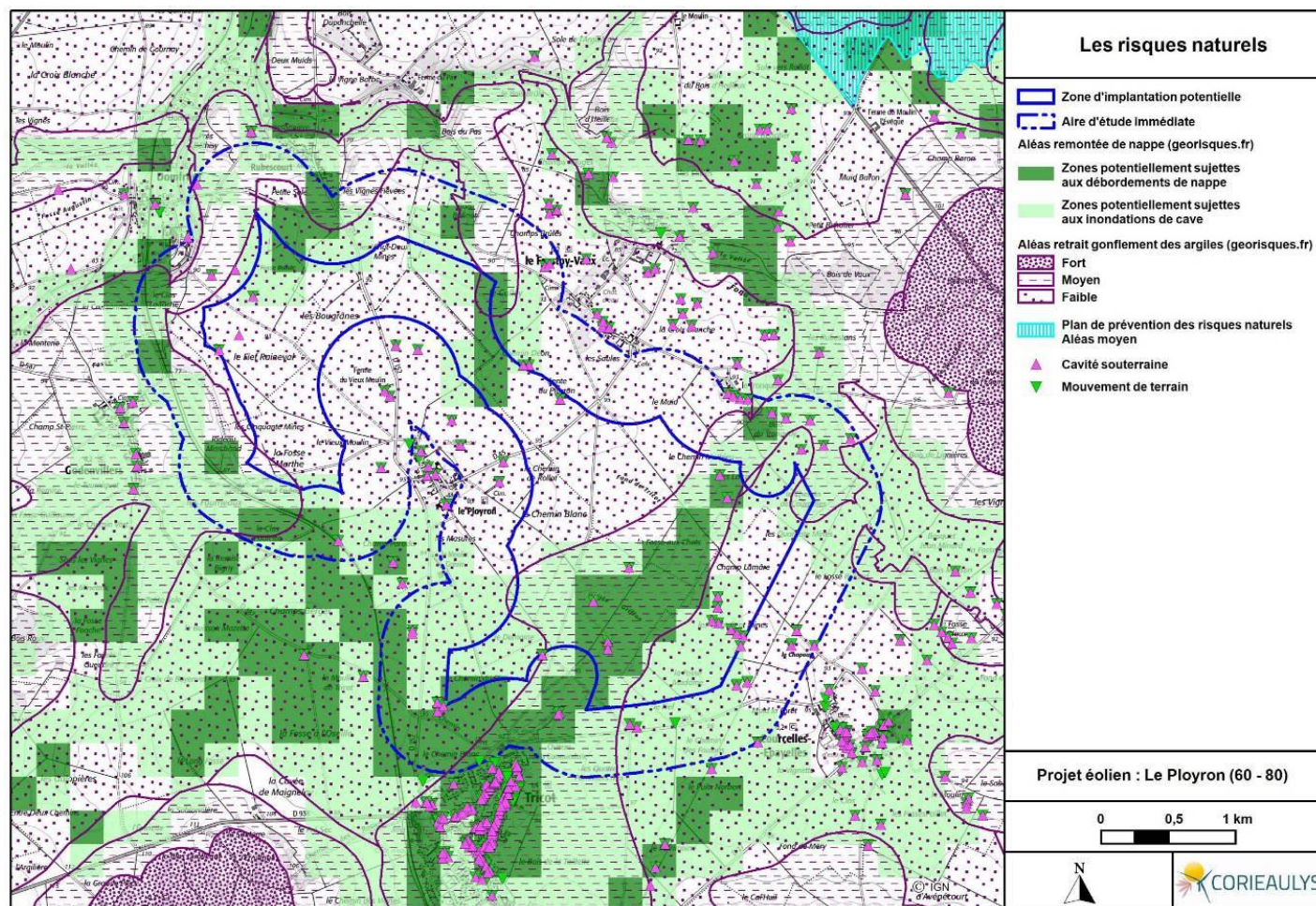
Les principaux risques à maîtriser concernant ces enjeux étaient d'assurer la transparence hydraulique du parc à concevoir, la qualité des eaux (prévention et intervention en cas de pollution accidentelle) et la réglementation en vigueur en matière de dimensionnement des fondations.



Aire d'alimentation du captage d'Ayencourt

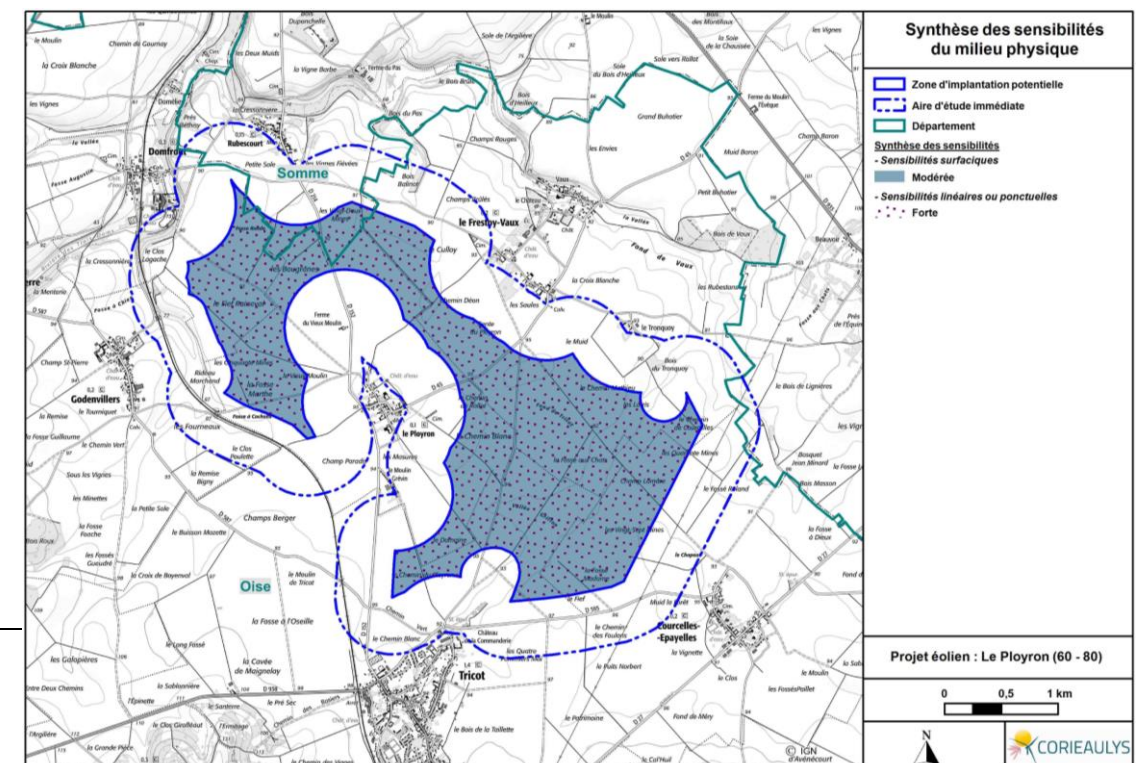


Vulnérabilité de la ressource en eau au changement climatique et chaîne d'impact qui en découle



Les risques naturels sur la ZIP

Les sensibilités du milieu physique



☑ *Les sensibilités du milieu naturel sur la ZIP et ses abords*

Il est rappelé ici que le volet naturaliste a été conduit par AXECO.

✓ **CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL :**

→ **La ZIP, d'une superficie d'environ 581 ha, s'étend sur un plateau agricole limoneux calcaire à topographie sub-plane, autour du village de Le Ployron**, entre les bourgs de Godenvillers au Nord-ouest, Domfront et Rubescourt au Nord, le Frestoy-Vaux au Nord-est, Rollot à l'Est, Courcelles-Epayelles au Sud-est et Tricot au Sud.

Le plateau concerné se trouve en tête du bassin versant de la Rivière des Trois Doms. Celle-ci passe à Domfront à moins de 300 m au Nord-ouest de la ZIP et l'un de ses affluents, la Cressonnière, passe à Rubescourt à environ 600 m au Nord de la ZIP.

Le lit majeur de la rivière des Trois Doms présente un caractère bocager avec présence de divers boisements dont boisements humides, prairies, haies....

La ZIP s'inscrit dans un **contexte agricole anthropisé** (routes, chemins d'exploitation, voie ferrée en frange Ouest, ligne à haute tension en frange Sud-est ...) et se compose **d'un vaste espace ouvert cultivé intensivement (cultures céréalières et sarclées diversifiées)**. Les parcelles concernées, de très grande superficie, sont desservies notamment par deux routes départementales, de petites routes communales et de nombreux chemins d'exploitation. Ceux-ci sont, pour une majorité, enherbés et plus ponctuellement caillouteux ou partiellement enherbés. **Plusieurs talus prairiaux sont notés hors ZIP à proximité, notamment en frange Nord-ouest et Nord-est.**

Une voie ferrée en activité (ligne ferroviaire joignant Compiègne à Amiens) se trouve en frange extérieure Ouest de la ZIP. Elle présente des talus accueillant une mosaïque d'habitats herbacés, arbustifs voire arborés (haies, fourrés, talus prairiaux et arbustifs, friches...).

On note plusieurs bandes enherbées, principalement dans la partie Est de la ZIP, situées entre cultures et ponctuellement en bord de chemins.

On observe plusieurs zones de dépôts associées aux cultures, en bord de chemins ou de routes. Ces places de dépôts accueillent des cortèges végétaux typiques des friches et plus ou moins développés selon la pression anthropique exercée ainsi qu'une faune commune et opportuniste.

Les éléments arborés et arbustifs sont très peu représentés et relictuels au sein de la ZIP. On note deux petits alignements discontinus de haies arbustives basses, taillées régulièrement en partie Nord-ouest de la ZIP, en cultures, et un arbuste isolé en bord de la RD45, en partie centrale de la ZIP. Les autres éléments arbustifs et arborés les plus proches sont notés en dehors de la ZIP et correspondent essentiellement à la mosaïque d'habitats arbustifs, arborés (et herbacés) de la voie ferrée (en partie Ouest de l'AEI) ainsi qu'à certaines haies, alignements d'arbres et arbres isolés localisés au Sud, à l'Ouest et à l'Est de la ZIP.

Aucune prairie (pâturée ou fauchée) n'est présente dans la ZIP. **Le plateau agricole concerné est dépourvu d'eau de surface.** Aucun cours d'eau ni fossé n'y a été observé.

Deux éléments bâtis sont notés dans la ZIP ou sur sa périphérie toute proche, en partie Sud.

Le contexte local présente une densité moyenne en zones naturelles reconnues et la périphérie proche de la ZIP ne comprend que peu de site d'intérêt. Ces zones traduisent les enjeux écologiques existants à distance de la ZIP. Les principaux habitats concernés sont des pelouses sèches, des cavités souterraines, des boisements sur versant, habitats de zones humides (boisements alluviaux, sources, mares, cariçaies, prairies humides...), des cours d'eau et des secteurs bocagers.

La ZIP se situe hors de toute zone d'inventaire ou de protection.

La zone d'inventaire la plus proche se trouve à 1,2 km, à l'Est et au Sud-ouest de la ZIP. Il s'agit des deux entités de la ZNIEFF de type II N°220013823 : **BOCAGES DE ROLLOT, BOULOGNE-LA-GRASSE ET BUS-MAROTIN, BUTTE DE COIVREL.** La ZNIEFF de type I la plus proche se trouve quant à elle à près de 3 km à l'Ouest.

La zone de protection la plus proche est un ENS, situé à 1,7 km au Sud de la ZIP (ENS N°FR4703398 « BUTTE DE TRICOT ET COIVREL).

Le site Natura 2000 le plus proche est une entité d'une ZSC, située à 6 km au Sud-est de la ZIP.

Au total, 30 ZNIEFF de type I, 2 ZNIEFF de type II, 2 ZSC, 2 APPB, 1 site RAMSAR, 29 ENS (25 dans l'Oise et 4 dans la Somme) et 11 sites du Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France sont recensés dans un périmètre de 20 km autour de la ZIP.

Du point de vue des **liaisons biologiques locales**, la zone d'implantation potentielle n'est directement concernée par aucun élément de la Trame verte et bleue picarde (ancien SRCE de Picardie). Aucun élément remarquable n'est également présent dans la ZIP d'après le SRADDET.

La ZIP est située sur un plateau agricole bordé dans sa partie Nord-ouest par la vallée de la rivière des Trois Doms, cours d'eau identifié dans l'ancien SRCE Picardie comme corridor valléen multitrane ainsi que dans le SRADDET comme corridor fluvial.

A plus large échelle (d'après le SRADDET), divers éléments prairiaux et arbustifs à arborés sont localisés en périphérie Est et Ouest de l'AEI, mais se semblent pas connectés aux habitats de même nature présents dans la ZIP.

D'après l'ancien SRCE de Picardie, la rivière des Trois Doms constitue un corridor fluvial d'intérêt au sein de l'AEI.

Ce contexte induit localement des possibilités d'échanges plutôt limitées pour la faune.

En ce qui concerne la migration avifaunistique, la ZIP et son AER se trouvent en dehors des voies de migration continentale privilégiées. Par opposition aux flux côtiers qui s'avèrent resserrés et marqués sur le front de migration, les déplacements continentaux sont le plus souvent moins concentrés (en dehors des cols).

La zone d'implantation potentielle se trouve à environ 11 km à l'Ouest de la voie de migration régionale la plus proche reliant l'Oise à la Somme.

Néanmoins, localement, **la ZIP est située en marge de la vallée des Trois Doms (orientée favorablement à la migration dominante et localisée à 560 mètres à l'Ouest), affluent de l'Avre (située à environ 11 km au Nord) et appartenant au bassin versant de la Somme.**

Ce contexte induit de potentiels survols de migrateurs plus réguliers en marge Ouest de la ZIP.

En termes de contexte migratoire chiroptérologique, les transits de toutes natures (migrations, entre gîtes, entre territoires de chasse, ...) vont principalement se concentrer au niveau de la vallée des Trois Doms et le long des lisières des boisements et secteurs bocagers. Au regard des habitats présents au sein de la ZIP, les transits par les quelques haies devraient exister mais ils resteront toutefois très limités. La ZIP est pauvre en support de déplacement. Les transits auront davantage lieu en dehors de la ZIP via les milieux présents au sein de l'AER.

✓ RESUME DES INVENTAIRES :

➤ Flore et végétations :

149 espèces ont été recensées au sein de la ZIP et sur sa périphérie proche. Ce qui correspond à une richesse spécifique végétale moyenne pour les milieux et la surface étudiés. La majorité de ces espèces est assez commune à très commune et la majorité de ces 149 espèces observées est indigène (123). Aucune espèce recensée ne bénéficie d'une mesure de protection européenne ni nationale ni régionale.

Deux espèces patrimoniales et déterminantes ZNIEFF pour les Hauts-de-France (CBNBI, 2021) ont été recensées dans la ZIP : *Lathyrus tuberosus* (la Gesse tubéreuse) en bord de chemin et *Cyanus segetum* (Bleuet) en bord de culture et en bande enherbée fleurie. Les stations de Bleuet recensées dans la ZIP sont issues de semis récents ou plus anciens. Cette espèce n'est pas à considérer comme patrimoniale pour le site car d'origine anthropique et correspondant à des cultivars dont la génétique est éloignée du Bleuet originel (fleurs doubles et fleurs roses mêlées aux bleues).

Une espèce exotique envahissante avérée dans la région (CBNBI, 2021) a été recensée à proximité de la ZIP au sein d'une haie plantée : *Rosa rugosa*.

La richesse spécifique n'est pas répartie de manière homogène sur l'ensemble de la ZIP. Les surfaces cultivées constituant près de 99 % de la surface de la ZIP, n'expriment qu'une très faible richesse spécifique végétale. Les espèces se concentrent essentiellement au niveau des chemins, bords de routes, bandes enherbées et éléments arbustifs.

Les intérêts floristiques les plus importants correspondent aux deux stations d'espèces patrimoniales en Hauts-de-France, recensées dans la ZIP et sur ses abords. La station de Gesse tubéreuse (*Lathyrus tuberosus*) présente un intérêt fort (espèce indigène patrimoniale non protégée) et les deux stations de Bleuet (*Cyanus segetum*) présentent un intérêt moyen car il s'agit de cultivars modifiés, éloignés génétiquement du Bleuet originel, ne présentant pas de réelle valeur patrimoniale sur le site.

En dehors des cultures intensives, les autres habitats présentent des intérêts floristiques faibles à assez faibles. Il s'agit d'habitats communs à très communs qui expriment une richesse spécifique végétale faible à moyenne (chemins, bords de route, zones de dépôts, bandes enherbées, éléments arbustifs relictuels).

Les chemins d'exploitation enherbés ou partiellement enherbés, accotements routiers et bandes enherbées accueillent des cortèges relativement ordinaires mais permettent le maintien d'une certaine richesse spécifique végétale au travers du vaste plateau cultivé très peu biogène. Ces milieux linéaires présentent en effet des ourlets de nature majoritairement prairiale où se développent en mélange des espèces des cortèges de friches, des compagnes de cultures et quelques espèces d'ourlets basophiles. Ces végétations linéaires servent ainsi de zones refuges (habitats de substitution) à divers cortèges végétaux. C'est d'ailleurs en bord de chemin que l'espèce patrimoniale indigène a été recensée.

Les parcelles cultivées qui constituent la très grande majorité de la ZIP présentent des intérêts floristiques très faibles en raison des pratiques culturales modernes limitant très fortement l'expression des espèces messicoles. Aucune compagne patrimoniale indigène non horticole n'a été recensée en parcelle cultivée. Les cultivars de Bleuet (compagne messicole) sont issus de semis horticoles et ne présentent pas de valeur patrimoniale sur le site.

Les zones de dépôt sont des milieux associés aux cultures et accueillent des cortèges végétaux rudéraux communs plus ou moins développés selon la pression anthropique et typiques des friches et ourlets nitrophiles. **Leur intérêt floristique sur le site est faible**, la diversité étant fortement limitée par rapport aux potentialités de ces végétations rudérales.

➤ → Faune :

◊ **Quatorze espèces d'Odonates, dix-neuf espèces de Lépidoptères rhopalocères et quatorze espèces d'Orthoptères** ont été observées sur la ZIP et l'AEI en 2022. La richesse spécifique et l'enjeu odonatologique peuvent être qualifiés de faibles sur l'AEI et de nul à très faibles sur la ZIP. La richesse spécifique et l'enjeu lépidoptérologique peuvent être qualifiés faibles à modérés sur l'AEI et de faibles sur la ZIP. La richesse spécifique et l'enjeu orthoptérologique peuvent être qualifiés de faibles à modérés sur l'AEI et de faibles sur la ZIP.

Aucune espèce d'insecte observée n'est protégée au niveau national ni inscrite aux annexes II et IV de la Directive Habitats. Deux espèces observées sont inscrites en liste rouge régionale. Deux espèces observées sont déterminantes ZNIEFF en Picardie.

◊ **Deux espèces d'Amphibiens ont été observées dans la l'AEI en 2022. Aucune espèce n'est contactée au sein de la ZIP.** Ces espèces sont protégées nationalement. Ces espèces ne sont pas inscrites aux annexes II ou IV de la Directive Habitats. Une espèce présente un statut de conservation défavorable à l'échelle nationale. Aucune espèce n'est déterminante ZNIEFF en Picardie.

◊ **Trois espèces de Reptiles** ont été observés dans l'AEI. Ces espèces sont protégées nationalement. Ces espèces ne sont pas inscrites aux annexes II ou IV de la Directive Habitats et ne présentent pas de statut de conservation défavorable toutes échelles confondues. Une espèce est déterminante ZNIEFF en Picardie.

◊ **Quatorze espèces de Mammifères non volants** ont été observées sur l'AEI. Deux de ces espèces sont protégées sur le territoire national. Aucune n'est inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats. Une espèce est inscrite en Liste rouge mondiale et européenne. Deux espèces sont inscrites en Liste rouge nationale.

◊ **Treize espèces et deux groupes d'espèces de Chauves-souris** ont été détectés et identifiés avec certitude au sein et à proximité de la ZIP. **Cela correspond à une richesse spécifique moyenne.** Parmi les espèces observées, **deux sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats.** Toutes les espèces de Chauves-souris détectées sont inscrites à l'annexe IV de la Directive Habitats, à l'annexe II de la Convention de Berne et intégralement protégées par l'Arrêté du 23 avril 2007 (version consolidée au 18 avril 2024).

Globalement, **l'activité des Chauves-souris est très forte au sein de l'AEI.** Cette activité a été plus importante au niveau des milieux semi-ouverts de type lisières de boisements et de haies.

L'activité observée en milieu ouvert cultivé est faible à très forte, selon les protocoles. Cette dernière est majoritairement le fait d'espèces opportunistes, sensibles à l'éolien.

L'activité des Chauves-souris à 30 mètres d'altitude lors des écoutes en continu a été **très faible** sur l'ensemble de la période d'écoute (fin mars à fin novembre 2022).

◊ **103 espèces d'Oiseaux** ont été contactées au cours du cycle annuel sur la ZIP et/ou l'AEI et/ou l'AER en 2022. Ceci traduit une richesse spécifique bonne pour le site étudié.

76 de ces espèces sont protégées par la loi du 17 avril 1981 abrogée par l'arrêté du 29 octobre 2009, lui-même modifié par l'arrêté du 21 juillet 2015 et **13 sont inscrites en annexe 1 de la Directive Oiseaux. 45 espèces présentent une certaine sensibilité aux niveaux européen, national et/ou régional et sont considérées comme patrimoniales (toutes périodes confondues).**

La ZIP et sa périphérie revêtent un intérêt particulier pour 28 espèces en période de reproduction, (espèces nicheuses certaines, probables, possibles ou non nicheuses dans la ZIP mais utilisant ses milieux en tant que zone de transit, repos, gagnage, ...) et 38 en période internuptiale.

En période de reproduction, les principaux enjeux en période de reproduction se concentrent autour des surfaces boisées (vallées) et de certaines haies présentes dans l'AER ainsi qu'au niveau de parcelles ouvertes (cultivées) utilisées comme zone de nidification et de chasse par des espèces nicheuses sensibles de plaine et de milieux semi-ouverts (dont friches herbacées à arbustives). Concernant les zones ouvertes, les enjeux sont variables car dépendant des rotations annuelles des assolements et des potentialités de nidification/chasse qui en découlent. **En 2022, les milieux ouverts de la ZIP ont été très utilisés par les rapaces nicheurs de milieux ouvert à semi-ouverts.**

En période internuptiale, les observations réalisées durant les deux saisons de migration ont montré l'existence d'un flux migratoire faible en migration pré-nuptiale et un flux migratoire assez faible en migration post-nuptiale. Les individus migrants se déplacent principalement selon une orientation marquée Nord-est/Sud-ouest. Certains vols montrent une orientation plus marquée Est-ouest.

La principale concentration de flux a concerné la vallée des Trois Doms au-dessus de laquelle près d'un tiers des migrants contactés sont relevés. Les espèces observées migrent majoritairement à des hauteurs inférieures au champ de rotation des pales.

Au sein de la ZIP, les stationnements se répartissent majoritairement en deux secteurs sur plateaux agricoles : le premier est situé à l'extrémité Nord-ouest autour des « Bougrânes ». Le second secteur est localisé au cœur de la partie Sud-est autour de la « Fosse aux Chats ». **Au sein de l'AER**, les stationnements migratoires apparaissent plus marqués à certains secteurs et en particulier les zones ouvertes sur le plateau en marge Ouest de la vallée des Trois Doms et certaines zones ouvertes, notamment en partie Est de l'AER (au Nord de la commune de Courcelles-Epayelles).

La ZIP présente une certaine attractivité pour le stationnement de limicoles grégaires. Ces résultats confirment l'attractivité locale du secteur, apparaissant néanmoins supérieure dans la bibliographie.

☑ **Les sensibilités humaines : énergie, droit du sol, santé, sécurité, économie**

✓ **Indépendance énergétique et droit des sols**

Les filières énergétiques, l'indépendance énergétique notamment au travers des énergies renouvelables, ainsi que les retombées économiques qui en découlent constituent une **sensibilité fortement favorable** pour le territoire qui souhaite développer les énergies renouvelables afin de réduire sa consommation d'énergies fossiles et de lutter contre le réchauffement climatique et ses effets.

L'ensemble des documents de planification énergétique du territoire soutient le développement des énergies renouvelables. Toutefois le SRADDET Hauts de France privilégie les mesures de repowering pour l'éolien terrestre sans pour autant interdire le développement de nouveaux projets. Les possibilités de raccordement autour de la ZIP existent. Le contexte éolien est relativement dense sur le secteur notamment au nord de la ZIP.

Le RNU en vigueur sur les communes de Le Ployron, Rubescourt, Le Frestoy-Vaux et Courcelles-Epayelles autorise la réflexion d'un parc éolien sur ces communes. La jurisprudence confirmant que les éoliennes sont des équipements d'intérêt collectif, les PLU de Domfront et de Tricot autorisent également la réflexion du développement d'un parc éolien sur ces communes.

Aucun réseau ou aucune servitude ne s'oppose totalement à la réalisation d'un projet éolien mais des contraintes sont à prendre en compte (zone de coordination du radar de Doullens, ligne électrique, routes, PPRN).

✓ **Cadre de vie, santé, sécurité**

La ZIP se situe dans un contexte rural où l'habitat reste peu dispersé et préférentiellement groupé au niveau des bourgs des 8 communes de l'AEi. La ZIP se situe dans un secteur agricole de l'Oise et de la Somme, à l'écart des grands pôles urbains et des secteurs industriels. Ainsi, au niveau de la ZIP, la qualité semble bonne.

D'une manière générale, les principales sources de bruit sont celles liées à l'environnement naturel, aux activités agricoles et à la circulation sur les axes routiers et la voie ferrée. Le secteur est également influencé par les parcs éoliens existants à proximité comme ceux de Champ Feuillant, Moulin à Cheval et Champ Chardon. Toutefois leur situation au regard des vents dominants du secteurs (nord-est et sud-ouest) leur donne une influence relative sur l'ambiance sonore de la ZIP.

Le ciel nocturne, bien que dégradé par les zones urbaines alentours, est mieux préservé au niveau des riverains de la ZIP. L'existence des nombreux autres parcs éoliens autour de la ZIP vient également dégrader la qualité du ciel nocturne de l'AAE et de l'AEi. A noter également d'autres parcs autorisés mais encore non construits.

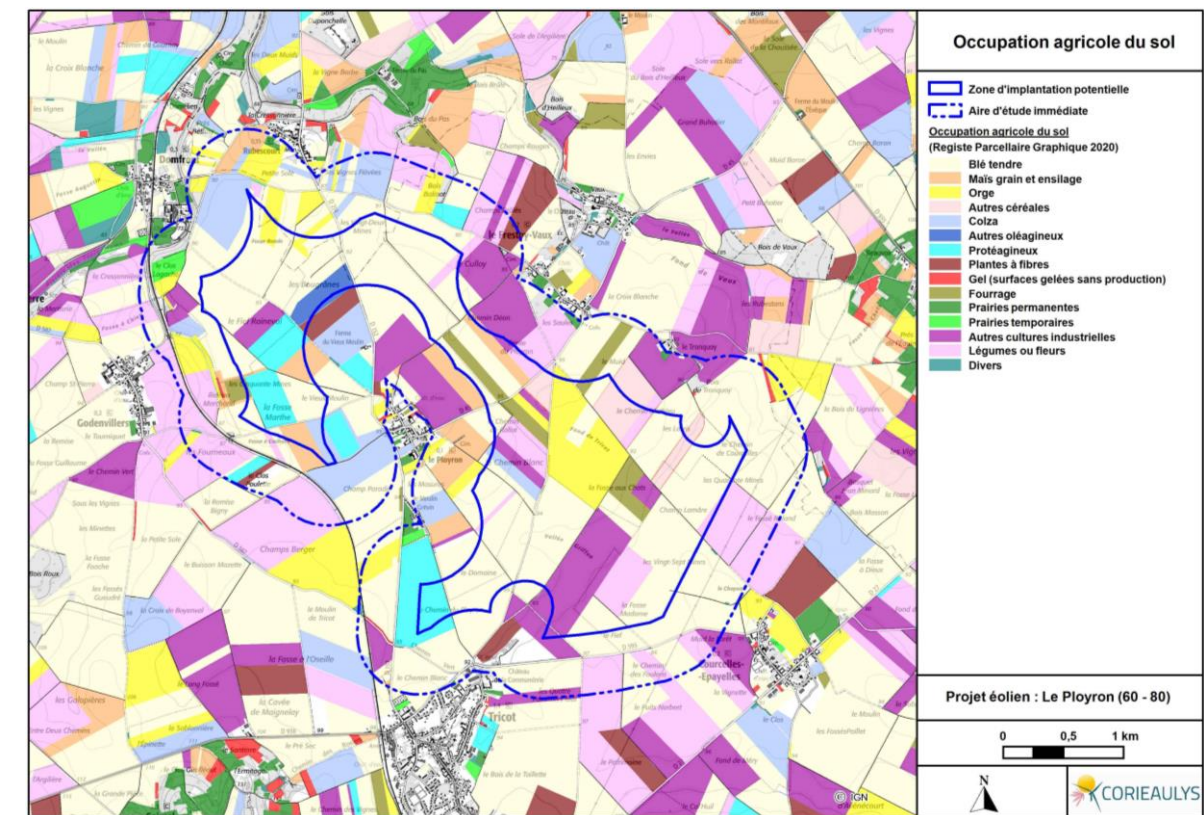
✓ **Activités économiques**

La seule activité présentant une sensibilité au type de projet envisagé était l'agriculture car la ZIP totalement concernée par cette activité. Aucune autre activité n'y est recensée.

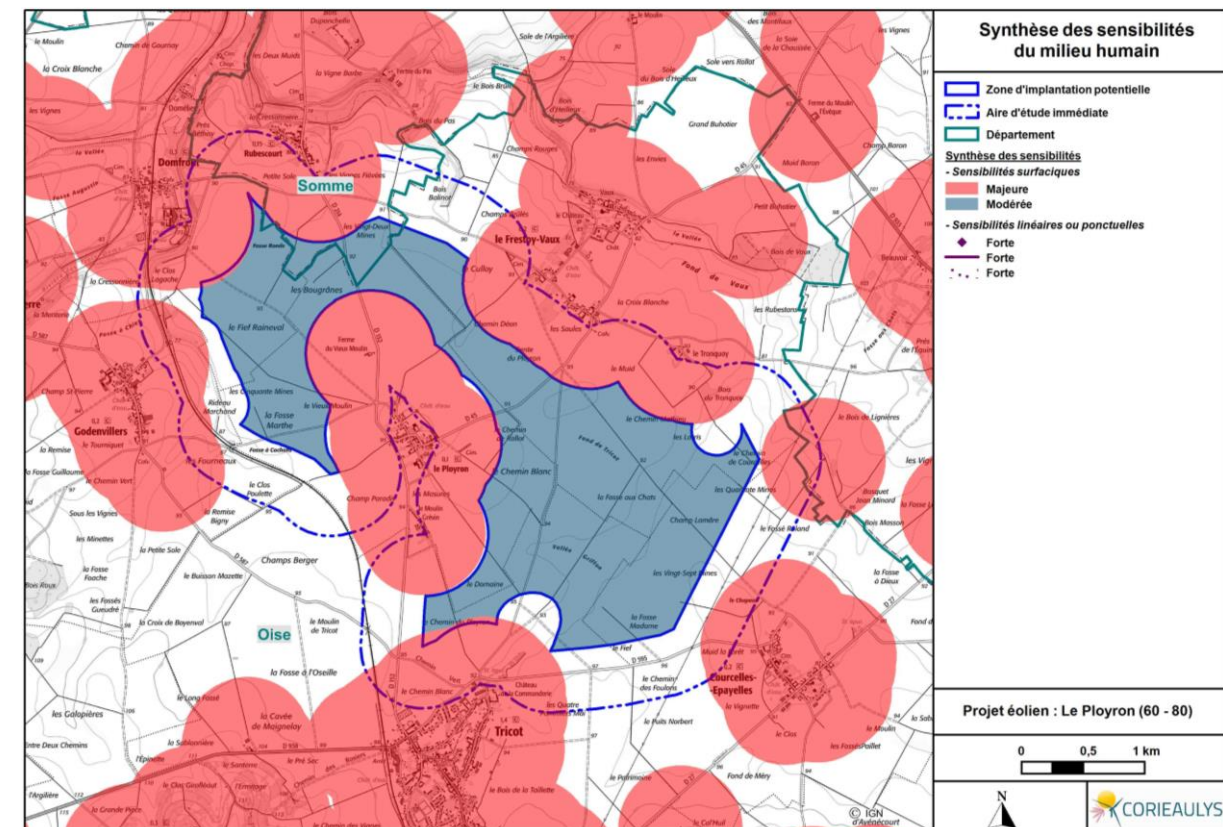
Le territoire autour de la ZIP présente peu d'intérêt touristique et se situe à l'écart des principaux points d'attrait touristique des départements de l'Oise et de la Somme.

Beaucoup de projets connus, autres que des projets éoliens, sont recensés dans les différentes aires d'études. Compte tenu de leur nature et de leur éloignement ils ne constituent pas des enjeux vis-à-vis de la ZIP.

En revanche, 4 projets éoliens sont connus dans l'aire d'étude intermédiaire dont un concerne directement la ZIP avec 2 éoliennes. Le contexte éolien existant et en projet est donc un enjeu fort localement.

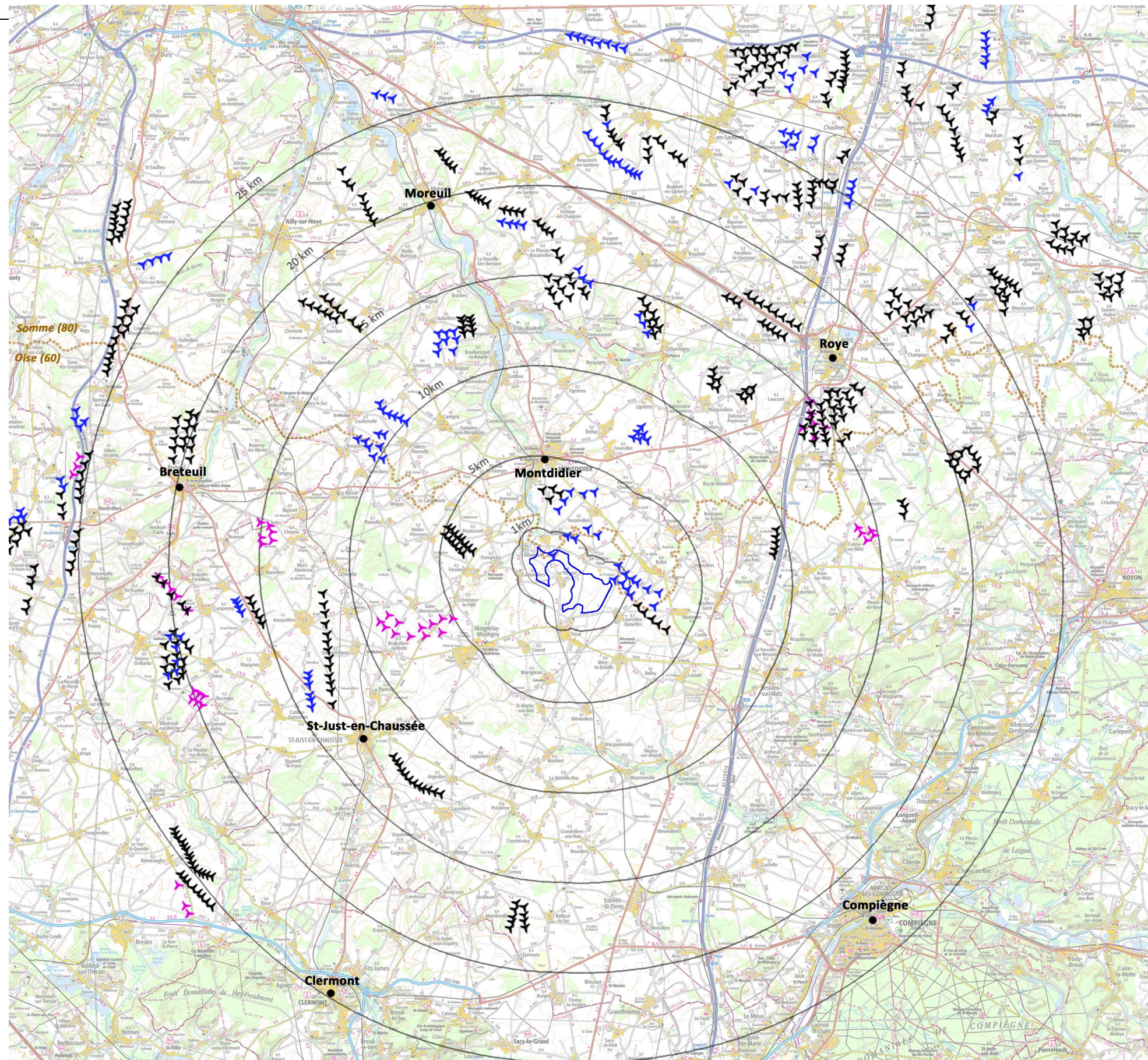


Occupation agricole du sol



Les sensibilités du milieu humain sur la ZIP

Le contexte éolien



- Zone d'implantation potentielle
- Localisation des prises de vue
- ⋯ Limite départementale
- Principaux bourgs
- Eoliennes existantes
- ▶ Eolienne accordées
- ▶ Eoliennes en instruction

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)

N

0 1 2 3 5km

CORIEAULYS
Environnement & Paysage

☑ **Les sensibilités paysagères et patrimoniales**

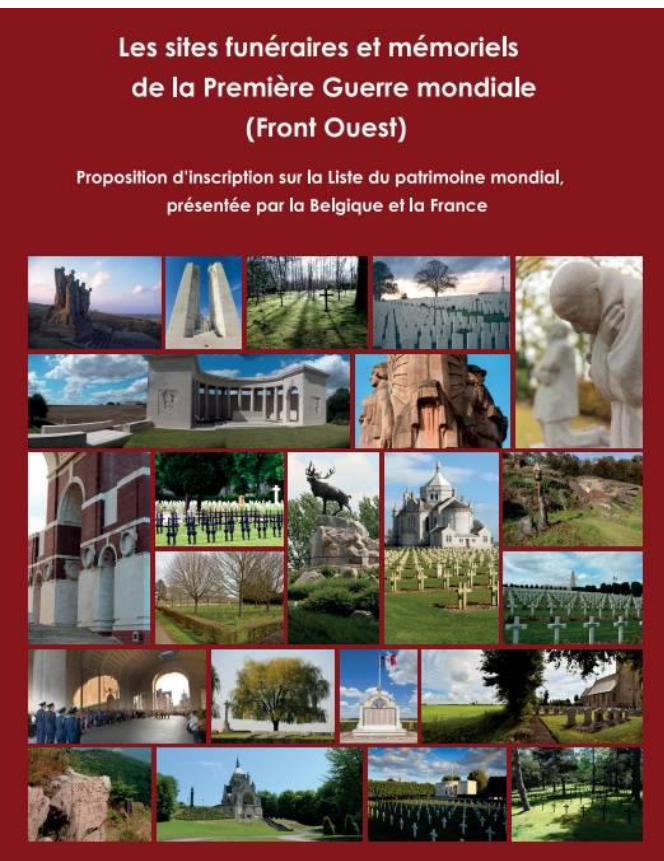
✓ **Relief et paysage**

Le paysage est composé d'un relief tabulaire découpé de petites vallées. Les grandes vallées sont éloignées de la ZIP. La ZIP occupe un secteur de plateau très ouvert où les motifs paysagers sont principalement les silhouettes villageoises et le maigre maillage végétal.

✓ **Habitats**

De nombreux bourgs sont situés à moins d'1km de la ZIP. Les bourgs se situent dans les petites vallées, sur les collines boisées ou sur le plateau. Ils sont nombreux et ponctuent tout le territoire. Les silhouettes villageoises sont marquées par les clochers d'églises et le maillage végétal qui accompagne leur frange.

✓ **Patrimoine et éléments d'intérêt**



Le secteur recèle d'un grand nombre de monuments et sites protégés, principalement situés dans les bourgs. La reconnaissance en est majoritairement modérée. L'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois est l'ensemble patrimonial remarquable le plus proche. Les villes de Compiègne et Clermont concentrent les éléments protégés.

Le patrimoine mémoriel de la Grande Guerre est reconnu internationalement. De nombreuses nécropoles, cimetières militaires et monuments commémoratifs sont présents, une partie fait l'objet d'une inscription UNESCO.

Les sentiers de grande randonnée parcourent le territoire d'étude avec des séquences de plateau qui alternent avec la rencontre d'une succession de vallons. Les sentiers de petite randonnée relient principalement les sites mémoriels et les éléments de patrimoine

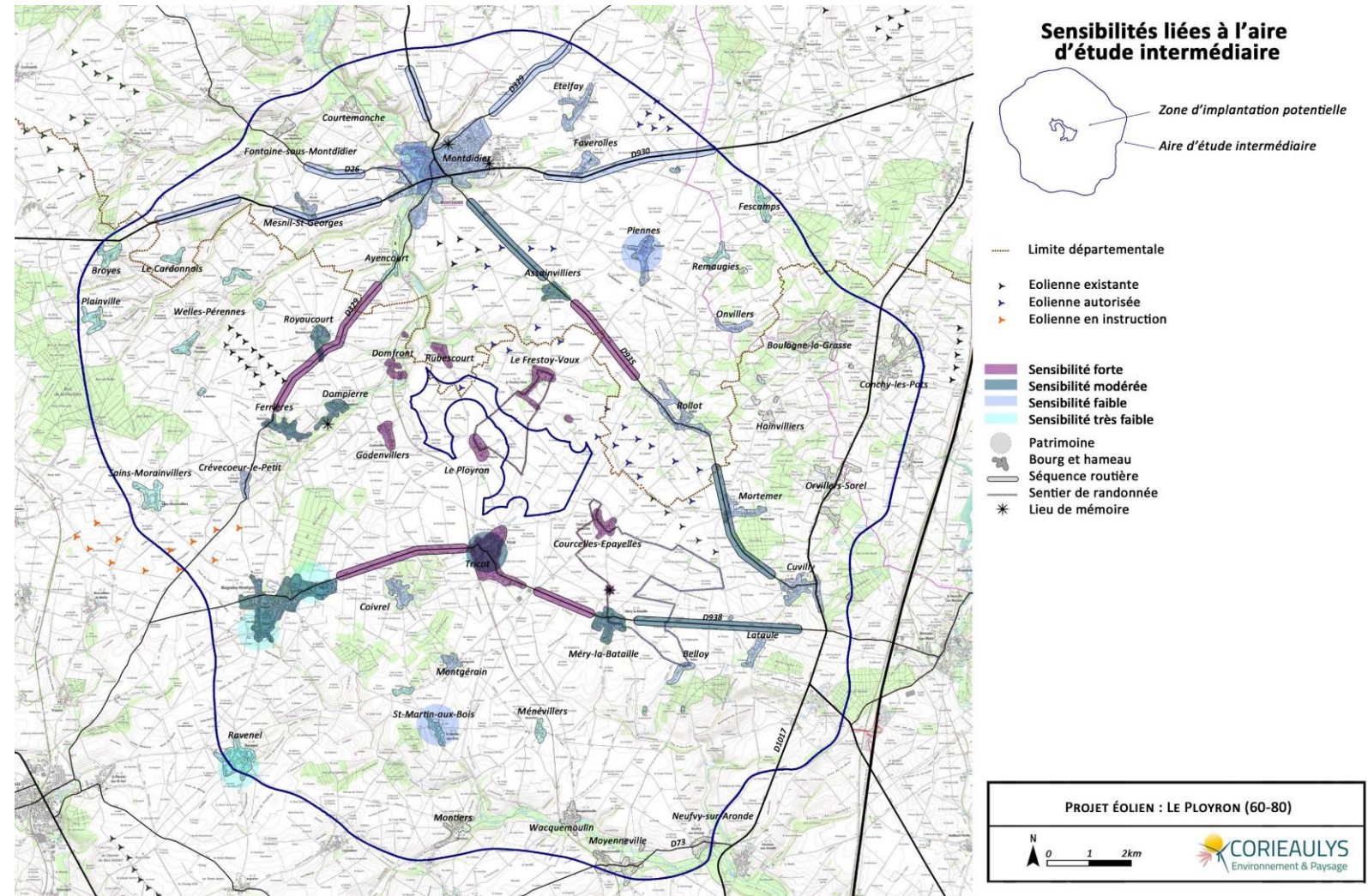
✓ **Axes routiers**

Les axes principaux sont essentiellement situés dans les vallées et en limite d'aire d'étude éloignée. L'axe de l'autoroute A1 s'accompagne d'une ligne ferrée.

Les axes secondaires sont nombreux et parcourent tout le plateau ouvert.

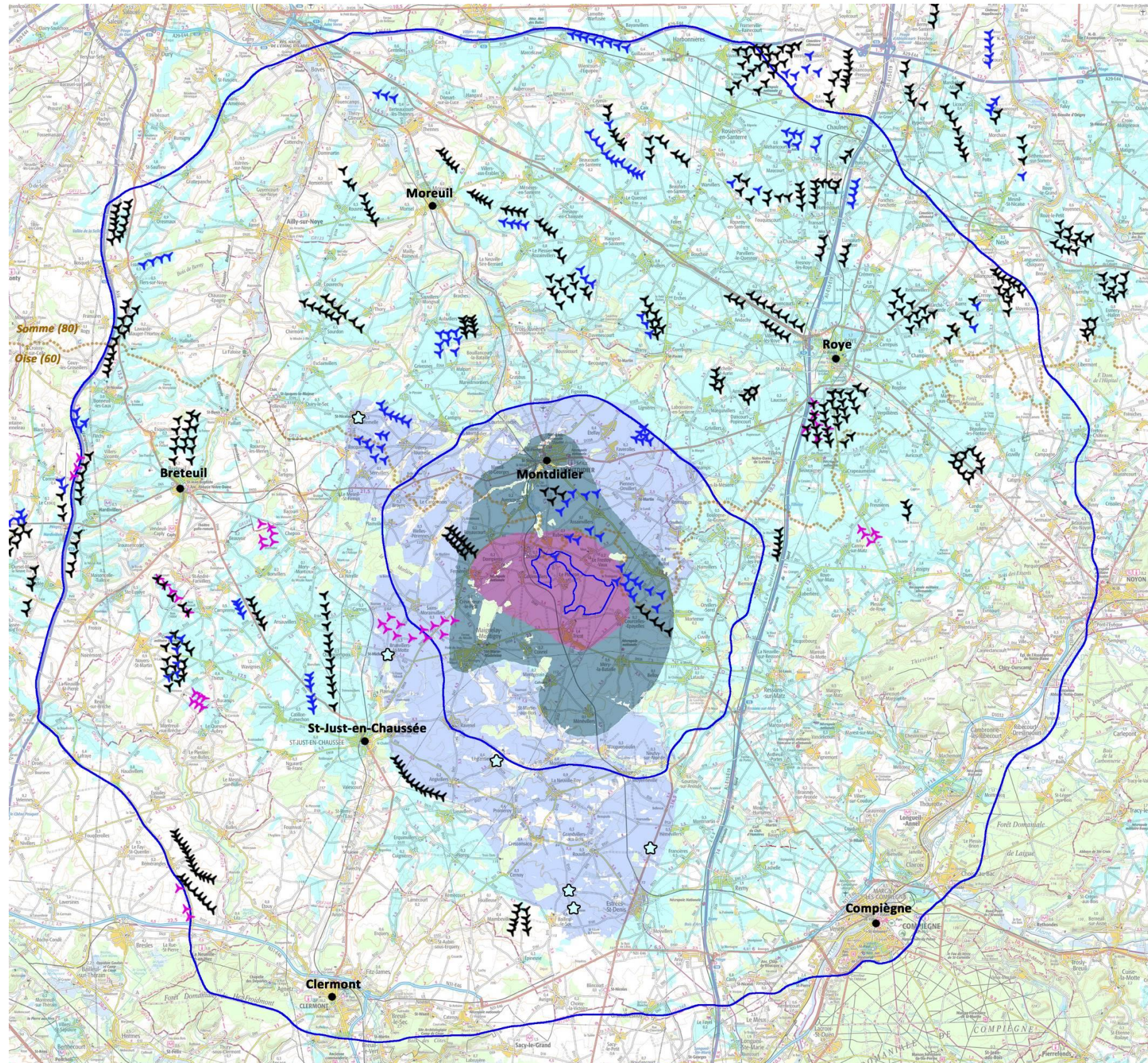
✓ **Contexte éolien**

Nombreux parcs éoliens sont existants, accordés ou en instruction sur le territoire, principalement au nord et à l'ouest.

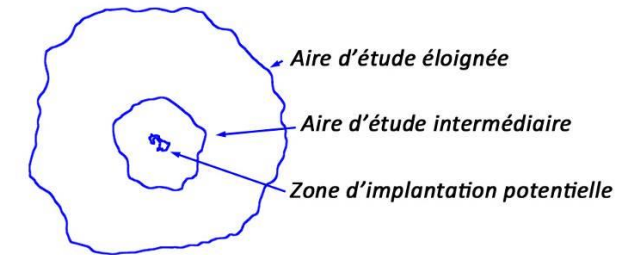


Sensibilités paysagères à l'échelle de l'AE

Sensibilité du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



Sensibilités à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



- Limite départementale
- Principaux bourgs
- ✈ Eoliennes existantes
- ✈ Eolienne accordées
- ✈ Eoliennes en instruction
- Sensibilité forte
- Sensibilité modérée
- Sensibilité faible
- Sensibilité très faible
- ☆ Patrimoine

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)

N
0 1 2 3 5km

 **CORIEAULYS**
Environnement & Paysage

☀ SÉQUENCE ERC PROPOSÉE DANS CE PROJET ET COÛT DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

Elements a proposé plusieurs variantes ayant évolué en itérativité avec les sensibilités mises en évidences et nous détaillerons ci-après les impacts du projet sur les 4 grands thèmes environnementaux. Nous présentons cependant ici l'ensemble des mesures de la séquence ERC accompagnant ce projet suite aux sensibilités détaillées précédemment, car une même mesure sert très fréquemment à plusieurs thèmes puisque dans l'environnement, tout est lié. On parle d'interrelation et d'itérativité. **La séquence ER(As)C déclinée sur ce projet pour qu'il soit de moindre impact environnemental est donc la suivante.**

	MESURES MISES EN ŒUVRE POUR LE PROJET DE LE PLOYRON	ENJEUX VISÉS PAR LA MESURE				PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL HT
		MILIEU PHYSIQUE	MILIEU NATUREL	MILIEU HUMAIN	PAYSAGE ET PATRIMOINE		
EVITER	1 : Choix de la ZIP	X	X	X	X	Coût intégré dans la conception du projet	Non estimable
	2 : Choix dans la conception du projet: limiter les emprises au stricte nécessaire	X	X		X	Coût intégré dans la conception du projet	Non estimable
	3 : Travaux préliminaires	X	X	X	X	Coût intégré dans la conception du projet	Non estimable
	2 = E0 naturaliste: Redéfinition des caractéristiques du projet		X	X	X	Coût intégré dans la conception du projet	Non estimable
	4 Prendre en compte les réseaux et servitudes			X		Coût intégré dans le cahier des charges de l'entreprise travaux	Pas de surcoût
	5 Limiter les nuisances sonores			X		Coût intégré dans le cahier des charges de l'entreprise travaux	Pas de surcoût
	6 Choix d'une implantation limitant les effets sur le paysage			X		Coût intégré dans la conception du projet	Sans surcoût
REDUIRE	1 Aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel	X	X	X		Coût intégré dans le cahier des charges de l'entreprise travaux	Pas de surcoût
	2 Réduire les effets sur la qualité de l'air: Préserver la qualité de l'air/Réduire les risques naturels	X	X	X		Coût intégré dans le cahier des charges de l'entreprise travaux	Pas de surcoût
	3 Choix dans la conception du parc : Limiter les impacts du parc / Garantir la transparence hydraulique du parc	X	X	X		Coût intégré dans le cahier des charges de l'entreprise travaux	Pas de surcoût
	4 Respect des normes et de la réglementation en vigueur	X	X	X		Coût intégré dans la conception du projet	Pas de surcoût
	5 : Réduire les risques et effets sur la qualité de l'air : Limiter les risques incendie et les effets sur la qualité de l'air	X	X	X		Coût intégré dans la conception du projet	Non estimable
	6 Mesures de prévention contre les risques de pollutions accidentelles : mise en place d'un cahier des charges environnemental	X	X	X		Coût intégré dans le cahier des charges de l'entreprise travaux	Non estimable
	7 Proposition de mesures pour le raccordement externe	X	X	X		Coût intégré dans le coût du projet	Coût à la charge d'ENEDIS, intégré dans la quote-part versée par l'opérateur
	8 Restrictions en cas de météo menaçante	X	X	X		Coût intégré dans le cahier des charges de l'entreprise travaux	Pas de surcoût

	MESURES MISES EN ŒUVRE POUR LE PROJET DE LE PLOYRON	ENJEUX VISÉS PAR LA MESURE				PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL HT
		MILIEU PHYSIQUE	MILIEU NATUREL	MILIEU HUMAIN	PAYSAGE ET PATRIMOINE		
REDUIRE	9 = R1 naturaliste : Prévention des risques de pollution pendant le chantier		X			Coût intégré dans la conception du projet	Pas de surcoût Non estimable (kit antipollution)
	10 = R2 naturaliste: Prévention des risques de pollution lors des opérations de maintenance et d'entretien		X			Coût intégré dans la conception du projet	Pas de surcoût Non estimable (kit antipollution)
	11 = R3 naturaliste: Restriction de la période de travaux (journalière et sur l'année)		X			Coût intégré dans la conception du projet	Pas de surcoût
	12 = R4 naturaliste: Dispositif de limitation des nuisances envers la faune pendant le chantier		X			Coût intégré dans la conception du projet	Pas de surcoût
	13 = R5 naturaliste: Mise en place d'un accompagnement écologique du chantier		X			Coût estimé	3 300 € HT à 17 500 € HT
	14 = R6 naturaliste: Dispositif permettant d'éloigner les espèces à enjeux et/ou limitant leur installation		X			A définir	A définir
	15 R7 naturaliste: Dispositif de limitation des nuisances envers la faune		X			Coût intégré dans le coût du projet	Pas de surcoût
	16 R8 naturaliste: Dispositif anti-pénétration dans les emprises		X			Coût intégré dans le coût du projet	Pas de surcoût
	17 :R9 naturaliste: Adaptation des horaires d'exploitation : bridage Chiroptères		X			A définir	A définir
	18 R10 naturaliste : Dispositif de limitation de l'attractivité des milieux aux abords des éoliennes : Transplantation de portions de haies arbustives basses à distance des éoliennes		X			80 €/ arbuste	A définir
	19 R11 naturaliste: Dispositif de limitation de l'attractivité des milieux aux abords des éoliennes : Gestion des milieux attractifs pour la faune volante aux abords des éoliennes		X			A définir	A définir
	20 R12 naturaliste : Dispositif augmentant l'attractivité des milieux à distance des éoliennes		X			Coût estimé	1 100 € €HT +1 000€/ha/an d'indemnisation
	21 : préserver la sécurité des personnes				X	Coût estimé	1 500 € HT
	22 Préserver les voies de circulation				X	Coût intégré dans le coût du projet	Pas de surcoût
	23 préserver le cadre de vie (bridage acoustique, nuisance visuelle)				X	Coût estimé	7 000 € HT /éolienne
	24 gestion des déchets				X	Coût intégré dans le coût du projet	Pas de surcoût
25 limiter l'accès au parc en cas de météo menaçante				X	Coût intégré dans le coût du projet	Pas de surcoût	
26 mesures de réduction paysagères: La limitation des emprises, raccord au terrain naturel, remise en état après chantier	X	X	X	X	Coût intégré dans le coût du projet	Pas de surcoût	
ACCOMPAGNER	1 Choix d'entreprises locales et éoliennes au bilan carbone optimisé	X		X		Coût intégré dans le coût du projet	Pas de surcoût
	2 A1 naturaliste : Protection des nichées de busards		X			Coût intégré dans le coût du projet	Pas de surcoût
	3 A1 naturaliste : Contribution financière au déploiement d'actions prévues dans le cadre du PRAC		X			A définir	A définir

MESURES MISES EN ŒUVRE POUR LE PROJET DE LE PLOYRON		ENJEUX VISÉS PAR LA MESURE				PRIX UNITAIRE	MONTANT TOTAL HT
		MILIEU PHYSIQUE	MILIEU NATUREL	MILIEU HUMAIN	PAYSAGE ET PATRIMOINE		
ACCOMPAGNER	4 Accompagner la commune dans des projets liés à la transition énergétique et au cadre de vie des habitants (par exemple via la mise en place de chèque énergie).		X		X	Coût estimé	10 000 € HT /an pendant 20 ans (environ 200 € HT/habitant)
	5 Habillage des postes de livraison				X	Coût intégré dans le coût du projet	Pas de surcoût
	6 Enfouissement des réseaux			X	X	Coût estimé	84 000€ HT pour l'enfouissement de 700ml de réseau
	7 Accompagnement des jardins des riverains à Godenvillers			X	X	Coût estimé	12 000€ HT
SUIVRE	1 Suivis de chantier	X	X	X	X	1 000 € HT/passage + rapport	11 000 € HT
	2 = S1 : Suivis d'activité chiroptérologique au sol		X			Coût estimé	7 800 € HT
	3 : S2: Suivi de la population d'oiseaux		X			Coût estimé	39 000 € HT pour 3 ans
	4 : S2: Suivi de la population d'oiseaux		X			Coût estimé	Suivi de mortalité: 29 010 € HT Activité en nacelle: 10 150 € HT
Expertise écologique préalable au démantèlement			X			Coût estimé	8 900 € HT
AUCUNE COMPENSATION NÉCESSAIRE : PROJET EOLIEN NEUTRE EN TERMES ENVIRONNEMENTAUX "ZÉRO PERTE"							
						Montant total HT	A minima 160 760 € HT
						TVA 20%	32 152 €
						Montant total TTC	192 912 € TTC

✶ INSERTION DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

☑ Analyse des variantes proposées par Elements au regard des enjeux du milieu physique (aucune sensibilité n'est discriminante ici)

Enjeu	Sensibilité ≈ impact brut potentiel avant toute mesure ERC	Préconisation respectée			
		Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4 = projet retenu
Ressource en eau Eaux souterraines	Forte (-9)	Préconisation non respectée en totalité et/ou mesures complémentaires à prévoir	Préconisation non respectée – projet impactant		
		✓	✓	✓	✓

☑ Bilan carbone et lutte contre le changement climatique

Productible estimé : ≈ 41 400 MWh/an, pendant 20 ans.

Évitement de CO₂ par rapport au mix énergétique français, à production équivalente, au moins 15 887 tonnes de CO₂ par rapport au mix énergétique français.

L'énergie éolienne participe à la lutte contre le changement climatique et donc contre les émissions de CO₂ bien qu'elle n'en soit pas totalement exempte comme démontré ci-dessus. Tout étant fait pour limiter le bilan carbone, le projet est favorable au maintien de la qualité de l'air. **Il répond donc aux objectifs internationaux, européens et nationaux à ce titre et s'avère donc favorable.**

Les émissions de poussières en phase chantier, notamment lors des phases de terrassement, ne généreront pas de nuisance notable pour les populations riveraines, distantes d'au moins 551 m des éoliennes. L'impact reste donc très faible sans aucun risque sanitaire.

En phase exploitation, l'impact devient positif, la production éolienne étant favorable à la qualité de l'air et donc, à la santé humaine.

☑ Les ressources physiques : sol et eaux

L'ensemble des mesures prévues permet de préserver la ressource en eau et aucune zone humide n'a été mise en évidence au niveau des emprises du projet sur la ZIP. Le projet n'est pas susceptible de générer un impact indirect sur la biodiversité, ni sur la santé humaine puisqu'aucun périmètre de protection de captage destiné à l'alimentation humaine n'est recoupé par le projet.

Compte tenu de la planéité des terrains concernés par les emprises, un impact négligeable est attendu sur le relief local. Le passage d'un géomètre prévu lors des travaux préliminaires permettra de préciser les emprises du projet et les volumes de terrassement nécessaire qui resteront de très faible ampleur.

Les études géotechniques préalables aux travaux permettront de fixer les dispositions constructives des éoliennes et d'assurer les conditions nécessaires à leur stabilité. Le projet n'est donc pas de nature à générer un désordre du sous-sol et présente un impact faible sur le sol / sous-sol, ne justifiant aucune mesure compensatoire à ce titre.

Aucun impact sanitaire qui résulterait d'une pollution du sol par le projet ou une mise à nu de sols pollués n'est prévisible sur les populations riveraines.

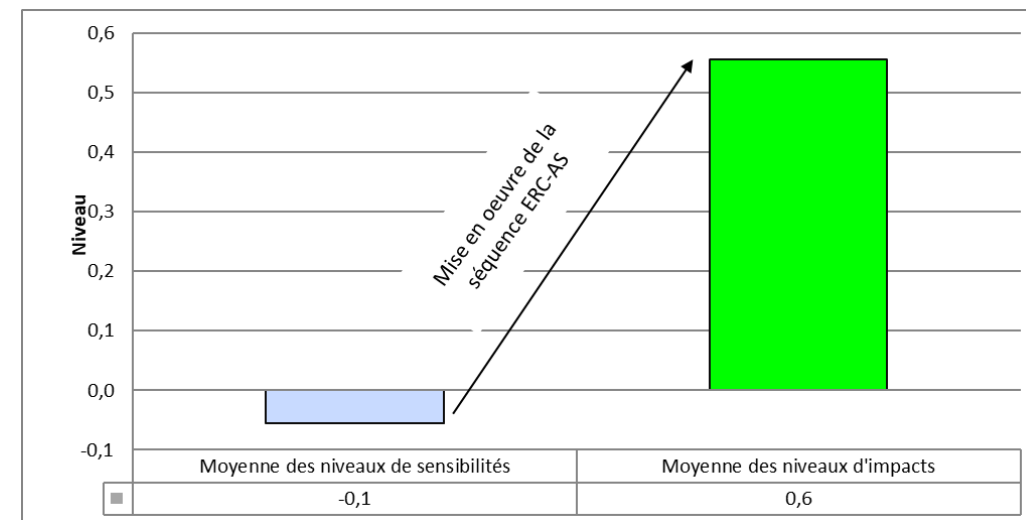
L'ensemble des mesures prévues permet de préserver la ressource en eau et aucune zone humide n'a été mise en évidence au niveau des emprises du projet sur la ZIP. Le projet n'est pas susceptible de générer un impact indirect sur la biodiversité, ni sur la santé humaine puisqu'aucun périmètre de protection de captage destiné à l'alimentation humaine n'est recoupé par le projet

☑ Les risques naturels

Les mesures préventives et réductrices mises en œuvre, et notamment l'étude géotechnique, permettent de n'attendre qu'un impact faible au maximum vis-à-vis des risques naturels. Les moyens d'intervention, en cas d'incendie accidentel sont prévus par le pétitionnaire conformément à la réglementation en vigueur.

In fine, à long terme, l'impact du projet apparaît favorable sur le milieu physique puisqu'il permet de lutter, à son échelle et toute proportion gardée, contre ces évolutions négatives résultant du changement climatique.

Dans ce contexte, on voit tout l'intérêt de la multiplication des formes de production énergétique dans le mix énergétique français et, notamment, tout l'intérêt des projets éoliens puisque ce type de projet ne présente pas de vulnérabilité, dans son fonctionnement, aux conséquences du changement climatique contrairement à des installations énergétiques telles que des centrales hydroélectriques ou des centrales nucléaires qui ont besoin d'eau pour fonctionner.



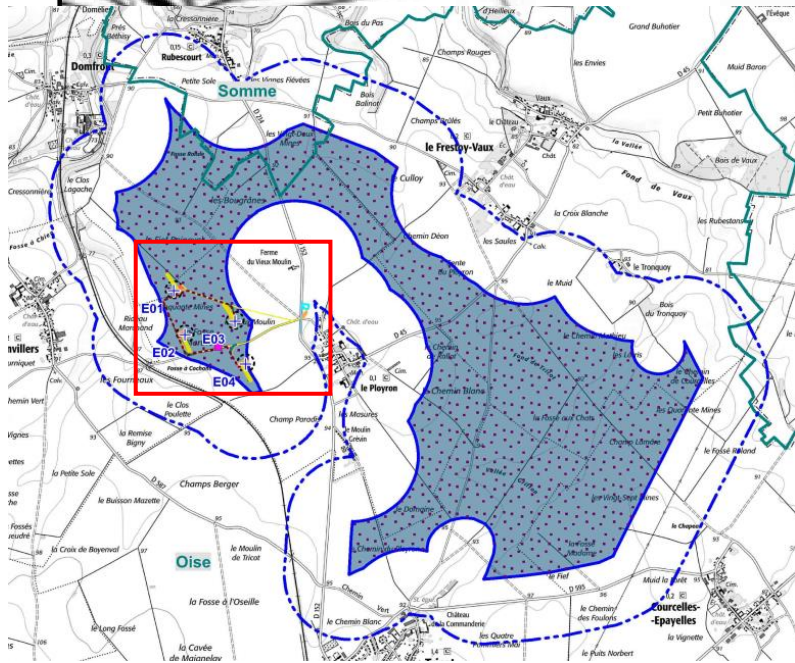
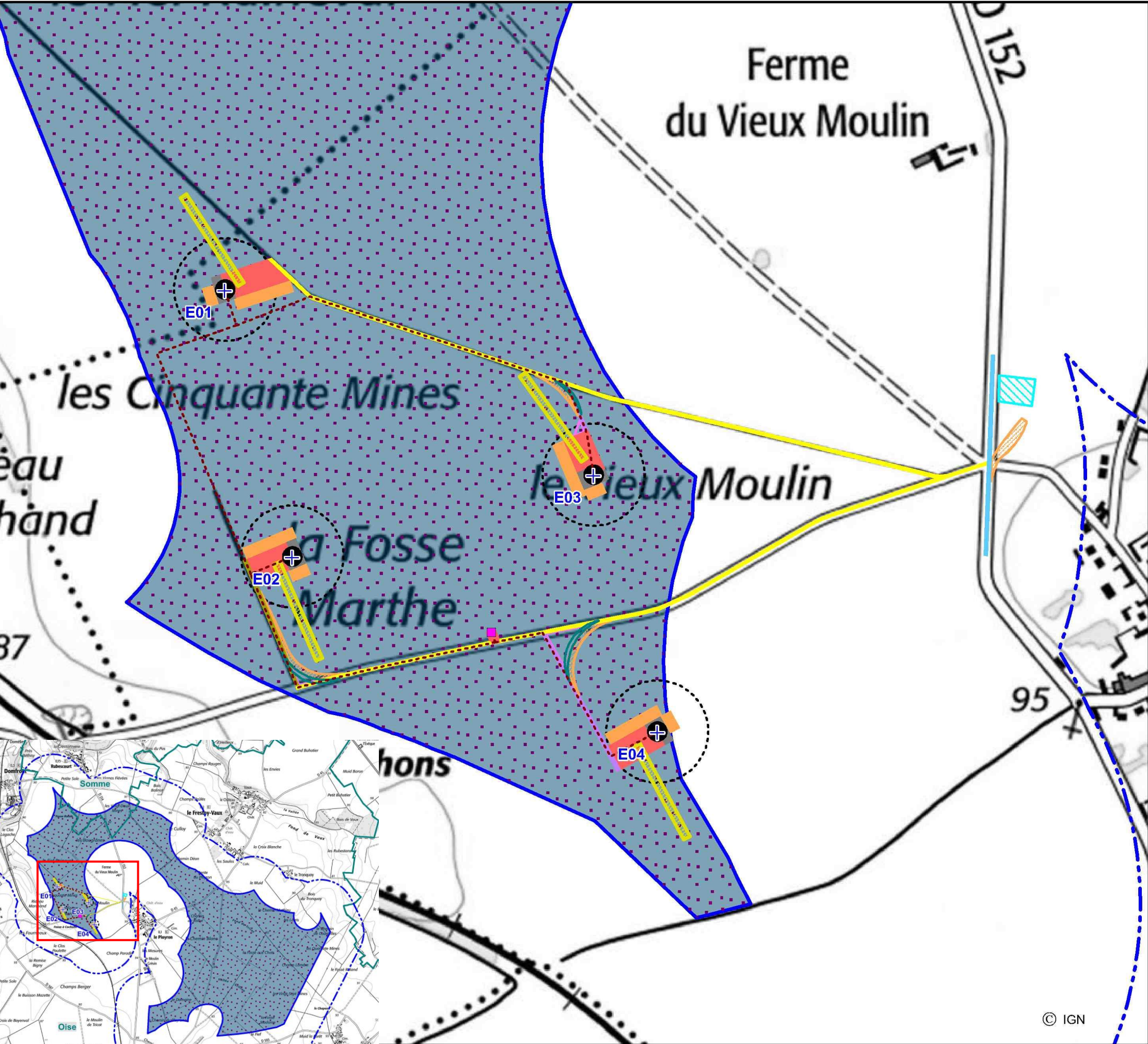
Bilan des impacts du projet sur le milieu physique à l'issue de la séquence ERC (moyenne de l'ensemble des items abordés)⁴

⁴ Rappel des échelles des enjeux, sensibilités et impacts selon méthodologie Corieaulys

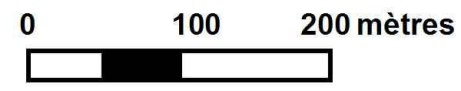
Valeur de sensibilité	Favorable >0	Nulle 0	Très faible]0 à -1[Faible [-1 à -3[Modérée [-3 à -5[Forte [-5 à -10[Majeure <-10	
Valeur de l'impact résiduel	Positif >0	Nul 0	Négligeable]0-0,5[Très faible [-0,5 à -1[Faible [-1 à -3[Modéré [-3 à -5[Fort [-5 à -10[Majeur <-10

Le projet et la synthèse des sensibilités du milieu physique

- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Département
- Synthèse des sensibilités**
- *Sensibilités surfaciques*
- Modérée
- *Sensibilités linéaires ou ponctuelles*
- Forte
- Le projet**
- Eolienne
- Survol
- Fondation
- Emprise gravillonnée
- Plateforme
- Stockage des pales, des déblais
- Poste de livraison
- Raccordement intrasite
- Flèche de grue
- Accès existant inchangé
- Accès agricole à renforcer
- Accès existant à renforcer
- Accès à créer temporaire
- Accès à créer définitif
- Porte à faux
- Giration
- Base vie



Projet éolien : Le Ployron (60 - 80)



© IGN

☀ INSERTION DU PROJET DANS SON CONTEXTE NATUREL

☑ Impacts sur la flore

Les impacts du projet sur la flore correspondent à la destruction des végétations au droit des structures à implanter et des surfaces de travaux. Il n'y aura pas de disparition d'habitats au sens strict. Les habitats touchés directement par les travaux sont bien représentés sur le site et localement. La surface perdue est relativement faible au regard de celle restante pour les milieux concernés. Les principaux impacts du projet sur la flore seront de plusieurs types :

- destruction permanente de milieux cultivés (intérêts très faibles) par la création de plateformes d'exploitation, d'emprises non cultivables (graviers), du poste de livraison et de voies d'accès,
- destruction permanente d'habitats linéaires de type prairial (intérêts assez faibles) par stabilisation de bords de route et élargissement de chemins enherbés,
- destruction temporaire de milieux cultivés (intérêts très faibles) pour l'enfouissement de câbles électriques, création des virages et accès provisoires, de zones de stockage des pales et des déblais, des emprises de flèche de grue, de la base vie,
- destruction permanente d'habitats linéaires de type prairial (intérêts assez faibles) pour l'enfouissement de câbles électriques et la création des virages et accès provisoires.

La perte définitive de surface cultivée (1,31 ha) n'engendrera pas d'impact significatif sur la flore et les végétations au vu de l'intérêt floristique très faible de ces milieux très perturbés et de l'assez faible surface touchée au regard de celle restante. Les surfaces cultivées détruites temporairement (1,61 ha) seront quant à elles restaurées après travaux.

Les linéaires de chemins enherbés et les accotements prairiaux de route qui sont concernés par les travaux présentent des végétations et espèces communes. Toutefois, ils participent, comme l'ensemble du réseau de routes et de chemins du secteur, au maintien de linéaires prairiaux au travers de l'espace intensivement cultivé.

La stabilisation de ces milieux engendrera la destruction définitive de 5 394 m² et la destruction temporaire de 119 m² d'habitats linéaires de type prairial, associés à des voies de communication. L'impact sera faible au vu de l'intérêt assez faible des végétations concernées et des surfaces de cet habitat restantes.

Aucune végétation de zones humides, ni aucun milieu arboré ou arbustif ne sera détruit.

Toutes les stations d'espèces végétales patrimoniales recensées dans la ZIP se trouvent hors emprise chantier, à grande distance de celui-ci.

Les impacts dépendront naturellement des précautions prises lors du chantier mais ils devraient être faibles pour l'ensemble des milieux concernés par les travaux.

☑ Impacts bruts sur la faune :

◆ **Concernant les Insectes**, les quatre éoliennes du projet éolien de Le Ployron seront implantées au sein de parcelles cultivées intensivement présentant des enjeux très faibles pour l'entomofaune. Le projet et ses aménagements annexes sont situés à distance des habitats boisés, herbacés, humides en majorité liés aux vallées et boisements périphériques présentant des enjeux assez faibles à modérés et ponctuellement modérés, ceux-ci étant localisés aux marges Nord-ouest et anecdotiquement Est de l'AEI. Les accès à renforcer impacteront des portions de végétations prairiales à enjeux faibles pour ce taxon. À noter que les accès à renforcer sont de différentes natures. Certains sont des routes communales avec bords herbeux associé et d'autres de chemin d'exploitation plus ou moins enherbés (partiellement, entièrement). La stabilisation des chemins les plus enherbés induit une artificialisation plus importante localement. Notons toutefois que l'entretien assez régulier de ces chemins limite leurs capacités d'accueil pour ce taxon. Les virages élargissant temporairement l'accès à E2

et à E4 ainsi que la base vie et la piste temporaire de retournement impactent essentiellement des parcelles cultivées et ponctuellement des surfaces prairiales d'enjeux faibles (bords herbeux des voies de communication).

Au vu de l'absence d'espèces patrimoniales au droit des emprises du chantier, de la faible probabilité de présence des espèces patrimoniales considérées comme présentes au droit de ces emprises et de l'éloignement du projet et de ses infrastructures des secteurs concentrant les enjeux entomologiques, les impacts bruts sont faibles pour ce taxon.

◆ **Concernant les Amphibiens**, les milieux dans lesquels sont projetées les éoliennes ainsi que les aménagements annexes sont des cultures intensives et de petits linéaires d'accotements herbacés de voies de communications ne présentant pas d'intérêt particulier pour la batrachofaune en période de reproduction. Ces milieux possèdent des enjeux nuls à très faibles et ponctuellement faibles en fonction des milieux herbacés considérés en période internuptiale. Les impacts attendus sur la batrachofaune sont nuls (période de reproduction) et nuls à très faibles (période internuptiale).

◆ **Concernant les Reptiles**, les milieux dans lesquels sont projetées les éoliennes ainsi que les aménagements annexes sont des cultures intensives et de petits linéaires d'accotements herbacés de voies de communications ne présentant pas d'intérêt particulier pour les Reptiles. Ces milieux possèdent des enjeux nuls à faibles en fonction des milieux considérés. Les impacts attendus sur les Reptiles sont nuls à très faibles.

◆ **Concernant les Mammifères non volants**, les quatre éoliennes du projet éolien de Le Ployron seront implantées au sein de parcelles cultivées intensivement présentant des enjeux très faibles à faibles (majorité de la ZIP) et ponctuellement assez faibles pour les Mammifères non volants. Le projet et ses aménagements annexes sont situés à distance des habitats boisés, herbacés, humides en majorité liés aux vallées et boisements périphériques présentant des enjeux assez faibles à modérés et ponctuellement modérés, ceux-ci étant localisés aux marges Nord-ouest et anecdotiquement Est de l'AEI. Les accès à renforcer impacteront des portions de végétations prairiales à enjeux faibles à assez faibles pour ce taxon. À noter que les accès à renforcer sont de différentes natures. Certains sont des routes communales avec bords herbeux associé et d'autres de chemin d'exploitation plus ou moins enherbés (partiellement, entièrement). La stabilisation des chemins les plus enherbés induit une artificialisation plus importante localement. Notons toutefois que l'entretien assez régulier de ces chemins limite leurs capacités d'accueil pour ce taxon. Les virages élargissant temporairement l'accès à E2 et à E4 ainsi que la base vie et la piste temporaire de retournement impactent essentiellement des parcelles cultivées et ponctuellement des surfaces prairiales d'enjeux faibles (bords herbeux des voies de communication).

Au vu de l'absence d'espèces patrimoniales au droit des emprises du chantier, de la très faible probabilité de présence de l'espèce patrimoniale considérée comme présente au droit de ces emprises et de l'éloignement du projet et de ses infrastructures des secteurs concentrant les enjeux mammalogiques, les impacts bruts sont faibles pour ce taxon.

◆ **Concernant les Chauves-souris**, parmi les treize espèces et deux groupes d'espèces contactés lors de l'étude :

- Une espèce occupe de manière significative les milieux concernés par l'implantation d'éoliennes (89% des contacts coefficientés au sol en cultures) : la Pipistrelle commune.

Les retours sur expériences et la bibliographie indiquent que la Pipistrelle commune présente une sensibilité très forte à l'éolien (collision ou barotraumatisme).

Parmi les espèces contactées avec certitude, quatre sont considérées comme migratrices : Noctule commune, Noctule de Leisler, Pipistrelle de Nathusius et Sérotine bicolore. Au cours de l'étude, aucun axe majeur de déplacement d'espèces migratrices n'a été identifié sur la ZIP.

→ Les cultures représentent une proportion importante des milieux présents au sein de la ZIP. Du fait de la monospécificité et des traitements associés aux pratiques culturales, ces milieux sont pauvres en Insectes. Leur attractivité en termes de territoire de chasse y est donc faible. Au cours de l'étude, une très forte activité y a toutefois été détectée. La richesse spécifique observée y a été assez forte (au moins 13 espèces). L'activité chiroptérologique et la richesse spécifique constatées dans les parcelles cultivées de la ZIP s'expliquent par la proximité de milieux favorables à l'activité des Chiroptères. Cette configuration entraîne une fréquentation plus importante des cultures dans la moitié Nord de la ZIP, tant pour l'activité de chasse que les déplacements.

Les parcelles cultivées, bien que peu favorables à la chasse, peuvent attirer les Chauves-souris lors de transits entre des territoires de chasse et lors des travaux agricoles (mise en suspension des insectes). De plus, les chemins d'exploitation enherbés entre les cultures sont attractifs et augmentent l'activité en cultures.

Dans le cas présent, toutes les éoliennes seront implantées en milieux ouverts cultivés, dans des secteurs présentant des enjeux d'habitats faibles pour les Chauves-souris. Les quatre éoliennes sont projetées à plus de 200 mètres des éléments arborés les plus proches. Toutefois, des éléments arbustifs bas, entretenus intensivement, sont présents à moins de 200 mètres en bout de pale des éoliennes E1 et E2. Cette proximité peut induire un risque plus important de mortalité par collision ou barotraumatisme, et donc augmenter l'impact de l'éolienne sur les Chiroptères.

Au vu de la nature du site et des milieux qui le composent, de la biologie et de la sensibilité des espèces observées, de l'éloignement des éoliennes par rapport aux éléments arborés, l'impact global du projet avant mesures sur les Chiroptères devrait être : fort pour E, moyen pour E2 et faible pour E3 et E4.

♦ **Concernant l'avifaune**, le projet induira divers impacts principaux :

- Un risque de mortalité par collision (lors des déplacements locaux des espèces nicheuses et hivernantes et lors des migrations).

En période internuptiale, le risque de collision peut être considéré comme très faible à assez faible dans l'ensemble (parc compact de faible emprise sur la migration active, hauteur de vol, espèces majoritairement peu sensibles, voie préférentielle de déplacement à enjeux modérés non concernée (située au plus près à 1,1 km du projet, ...).

Néanmoins, un risque significatif moyen demeure pour certaines espèces remarquables (rapaces et certains limicoles notamment).

En période de reproduction, le risque de collision pour la majorité des espèces patrimoniales nichant au sein de la ZIP et de sa périphérie immédiate est très faible à assez faible. Le risque de collision est toutefois moyen à fort pour certaines espèces patrimoniales sensibles à l'éolien et pour lesquelles la répartition des couples nicheurs ou des territoires de chasse varie en fonction de l'assolement.

- Un dérangement des espèces migratrices en migration active.

L'impact du projet (pris isolément), en termes de dérangement sur la migration active entrainera une perte d'énergie liée l'effarouchement généré par le parc. Cet impact sera faible, pour la majorité des espèces migratrices observées. Il sera ponctuellement faible à assez faible pour certaines espèces sensibles.

L'intensité du dérangement sera également variable en fonction des conditions météorologiques et de la visibilité des migrants.

- Un dérangement des espèces migratrices en halte ou en stationnement hivernal par perte de zone de gagnage (zone d'emprise des éoliennes et effarouchement pour les espèces les plus farouches).

L'impact du projet sur les stationnements migratoires devrait être globalement très faible à faible pour la plupart des espèces observées et ponctuellement assez faible à modéré pour les groupes d'espèces plus sensibles.

- un dérangement éventuel lors de l'implantation du parc (travaux) et pendant la phase opérationnelle par perte ou réduction d'habitat ou par effarouchement concernant les nicheurs locaux dont des espèces sensibles. La majorité des espèces devraient toutefois rester bien représentées ou fréquenter de façon similaire la zone d'étude. D'autres espèces semblent avoir besoin de maintenir une certaine distance entre leurs cantonnements et les parcs éoliens et/ou pourront souffrir de la perte d'habitats localement. Le dérangement sera nul à faible pour la plupart des espèces présentes. Il sera assez faible à moyen pour quelques espèces des milieux ouverts ou semi-ouverts.

☑ → *Impacts sur les services écosystémiques*

Au regard du projet et des caractéristiques du site (services écosystémiques locaux induits essentiellement par la production agricole issues des cultures), il n'est pas à attendre d'impact significatif sur ces services. Les habitats et espèces du site continueront à rendre globalement les mêmes services qu'aujourd'hui après réalisation du projet.

☑ *MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE SUIVIS ET D'ACCOMPAGNEMENT :*
























L'évolution du schéma d'implantation, effectuée par le développeur à la suite de nos remarques, a permis de prendre en compte les enjeux floristiques et faunistiques en amont et d'atténuer ainsi, en partie, certains impacts attendus.

Les impacts avant mesures sur la faune volante n'étant pas négligeables, il est primordial de mettre en place des mesures d'évitement et de réduction ainsi que des mesures d'accompagnement et des modalités de suivis afin de réduire les conséquences du projet sur la Faune, la Flore et les Habitats.

Leur application effective permettra de réduire les impacts prévisibles.

✨ INSERTION DU PROJET DANS SON CONTEXTE HUMAIN : ÉNERGIE, DROIT DU SOL, SANTÉ, SÉCURITÉ, ÉCONOMIE

☑ Analyse des variantes proposées par Elements au regard des enjeux humaines

Enjeu	Sensibilité ≈ impact brut potentiel avant toute mesure ERC	<div style="display: flex; flex-direction: column; align-items: center;"> <div style="display: flex; justify-content: space-around; width: 100%;"> <div style="text-align: center;">  Préconisation respectée </div> <div style="text-align: center;">  Préconisation non respectée en totalité et/ou mesures complémentaires à prévoir </div> <div style="text-align: center;">  Préconisation non respectée – projet impactant </div> </div> </div>			
		Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4 = projet retenu
Planification territoriale	Forte (-5)				
Servitudes publiques et réseaux	Forte (-9)				
Cadre de vie – santé-sécurité Pollution lumineuse	Forte (-9)				
Projets connus du territoire	Forte (-6)				
Urbanisme	Majeure (-12)				

☑ Indépendance énergétique, retombées fiscales

Le projet répond de manière significative aux objectifs de production d'énergie d'origine renouvelable puisqu'il fournira de l'électricité pour environ 23 357 personnes, soit plus de 78 % de la population de la Communauté de communes du Plateau Picard (29 897 personnes en 2021 d'après les données INSEE, 2024).

Il générera des retombées financières d'envergure et aura donc un impact positif sur le contexte économique local, qu'il soit public ou privé.

Toutes ces retombées positives conduisent à considérer l'énergie éolienne comme un outil d'aménagement du territoire, de redéveloppement rural et de décentralisation, permettant l'optimisation de l'utilisation des ressources locales, plus citoyenne.

☑ Droits de sols

Le projet apparaît globalement compatible avec les politiques environnementales et énergétiques régionales et locales en permettant une production significative d'énergie renouvelable (près de à 41 400 MWh/an).

Le projet proposé apparaît compatible avec le RNU de la commune de Le Ployron que laquelle il s'implante et respecte le retrait réglementaire de 500 m de toutes zones d'habitat ou à vocation de l'être.

Sous réserve du strict respect des mesures, le projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux réseaux et servitudes existants. Les perturbations du trafic liées au chantier resteront faibles sur les routes proches uniquement en phase chantier. En phase exploitation, le projet n'est pas susceptible d'impacter la fluidité du trafic routier local de manière notable.

☑ Cadre de vie, santé, sécurité

Assorti de l'ensemble de ses mesures, notamment en termes acoustiques, le projet n'est pas de nature à générer un changement notable du cadre de vie de ses riverains et des usagers du site tandis qu'il ne générera aucun risque sanitaire et met tout en œuvre pour assurer la sécurité publique.

Les riverains percevront le balisage du parc éolien, en plus des autres parcs existants, mais les dispositions de l'arrêté du 29 mars 2022 permettent de limiter l'impact visuel du balisage lumineux. Il ne peut malheureusement pas être davantage réduit en l'état actuel de la réglementation, même si les opérateurs, conscients du désagrément potentiel, travaillent avec les services aéronautiques pour faire évoluer les caractéristiques techniques du balisage vers des solutions encore moins impactantes. La nuisance reste faible et sans risque sanitaire pour les populations, entraînant toutefois un impact modéré

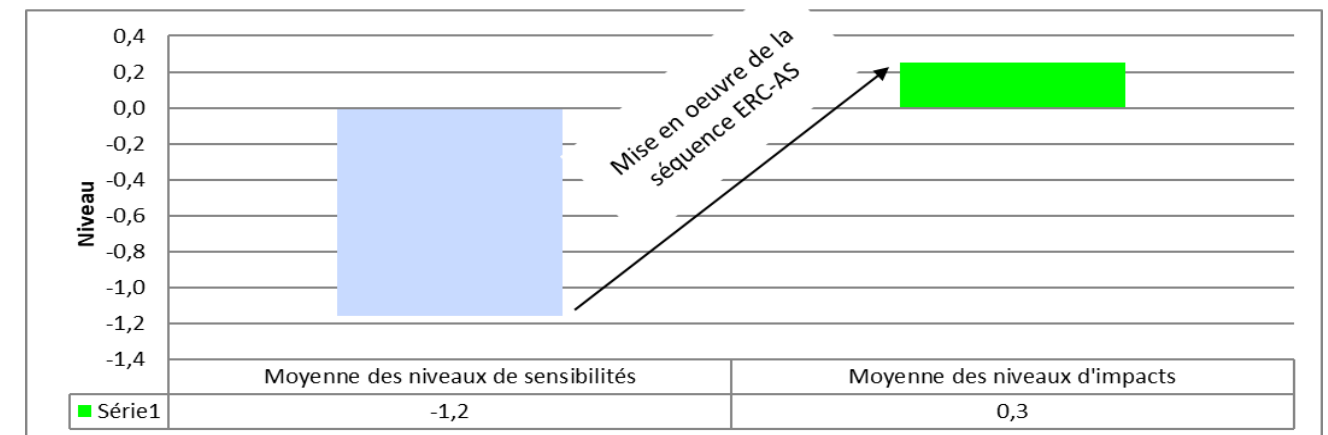
☑ Activité économique

Concernant l'agriculture, le projet engendre une perte permanente de surface agricole d'environ 1,07 ha, soit 0,18% de la ZIP. Cette perte est en partie compensée financièrement, assurant un revenu stable et durable aux agriculteurs, sans remettre en cause le maintien de l'activité à proximité immédiate des éoliennes (hors plateformes). L'impact résiduel apparaît donc très faible.

Le projet éolien de Le Ployron générera des retombées financières d'envergure et aura donc un impact positif sur le contexte économique local, qu'il soit public ou privé.

Toutes ces retombées positives conduisent à considérer l'énergie éolienne comme un outil d'aménagement du territoire, de redéveloppement rural et de décentralisation, permettant l'optimisation de l'utilisation des ressources locales, plus citoyenne.

Le projet ne sera pas de nature à modifier la fréquentation, ni les retombées touristiques du territoire. Que ce soit à l'échelle nationale, régionale ou locale, tout parc éolien créé renforce la filière éolienne et les emplois actuels ou futurs. L'impact est donc positif pour l'économie régionale et même à plus grande échelle, au niveau national.

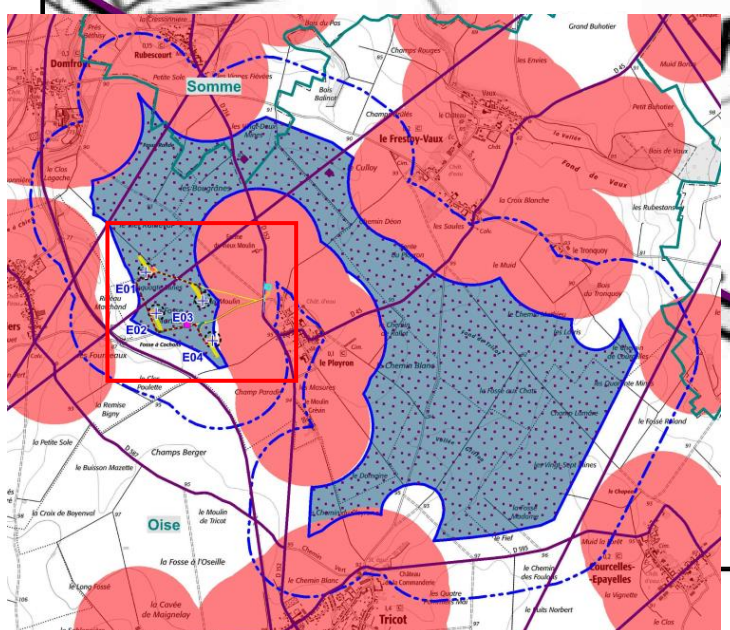
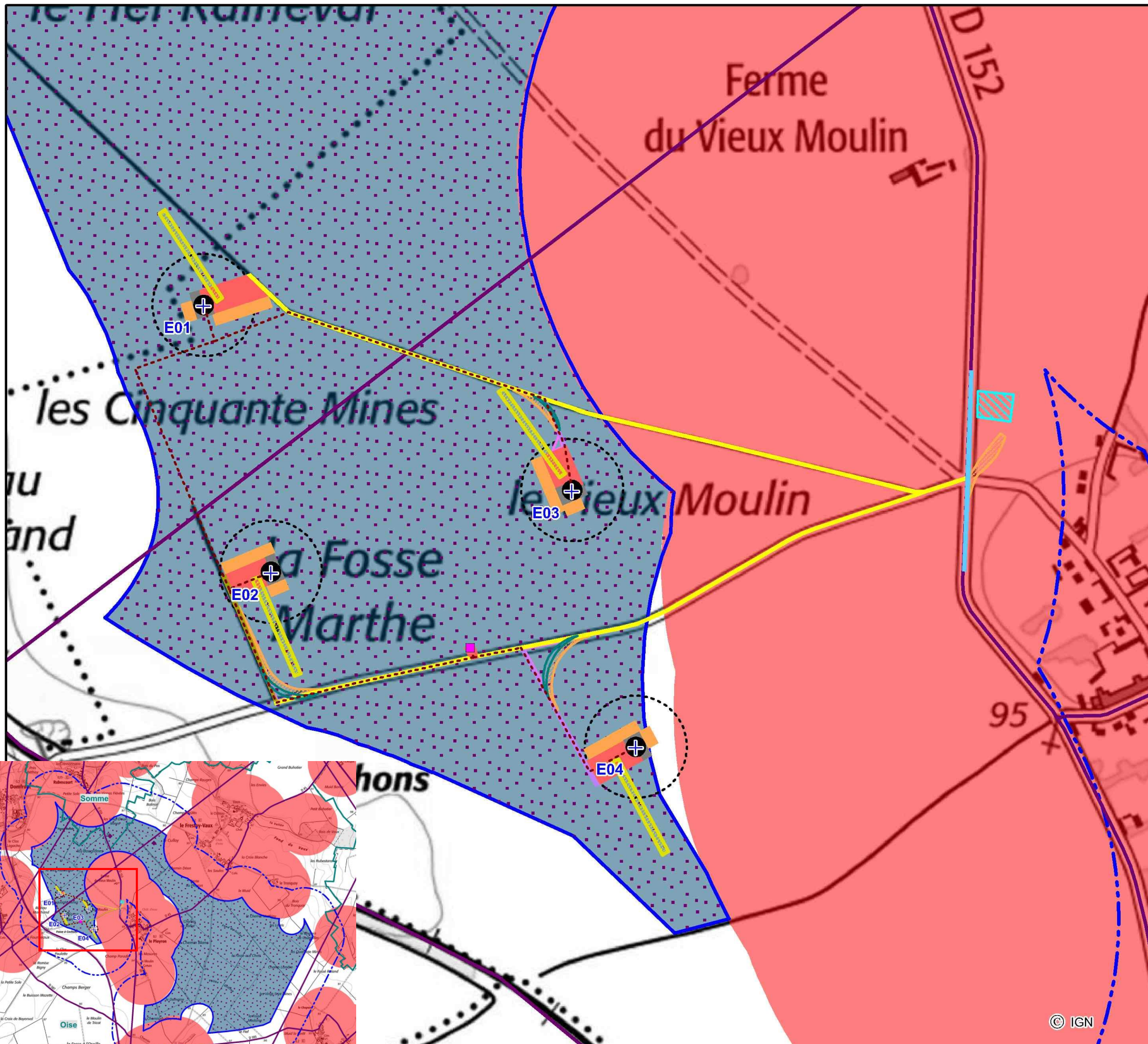


Bilan des impacts du projet sur le milieu humain à l'issue de la séquence ERC (moyenne de l'ensemble des items abordés)⁵

⁵ Rappel des échelles des enjeux, sensibilités et impacts selon méthodologie Corieaulys

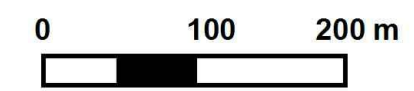
Valeur de sensibilité	Favorable >0	Nulle 0	Très faible]0 à -1[Faible [-1 à -3[Modérée [-3 à -5[Forte [-5 à -10[Majeure <-10
Valeur de l'impact résiduel	Positif >0	Nul 0	Négligeable]0-0,5[Très faible [-0,5 à -1[Faible [-1 à -3[Modéré [-3 à -5[Fort [-5 à -10[Majeur <-10

Le projet et la synthèse des sensibilités du milieu humain



- Zone d'implantation potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Département
- Synthèse des sensibilités**
- Sensibilités surfaciques**
- Majeure
- Modérée
- Sensibilités linéaires ou ponctuelles**
- ◆ Forte
- Forte
- Forte
- Le projet**
- + Eolienne
- Survol
- Fondation
- Emprise gravillonnée
- Plateforme
- Stockage des pales, des déblais
- Poste de livraison
- Raccordement intrasite
- Flèche de grue
- Accès existant inchangé
- Accès agricole à renforcer
- Accès existant à renforcer
- Accès à créer temporaire
- Accès à créer définitif
- Porte à faux
- Giration
- Base vie

Projet éolien : Le Ployron (60 - 80)



© IGN

Plusieurs mesures paysagères accompagnent le Projet éolien pour faciliter son intégration paysagère et améliorer le cadre de vie des riverains :

- Le parc éolien comporte une structure de livraison située le long de la route locale reliant Le Ployron à Godenvillers. Elle sera recouverte d'un bardage bois horizontal.



Principe d'habillage des postes

- Enfouissement des réseaux

Le raccordement électrique des habitations engendre une multiplication des réseaux aériens. Afin de réduire leur impact visuel au cœur du bourg du Ployron, un enfouissement du réseau est prévu sur le linéaire de la rue principale.

- Accompagnement des jardins des riverains à Godenvillers

Les jardins plantés cernent les habitations de Godenvillers, créant un masque visuel entre les maisons et les éoliennes. Toutefois, depuis certaines habitations, une ou plusieurs éoliennes seront visibles. Il est donc proposé aux habitants de la frange est qui le souhaitent, la plantation de végétaux en fond de jardin afin de créer un filtre supplémentaire et limiter ainsi les effets sur le voisinage. Cette mesure tend également à renforcer le motif paysager de couronne végétale autour du village.

Lors de la mise en chantier du présent projet, l'exploitant du parc éolien prendra contact avec les riverains pouvant être intéressés par cette mesure.

La palette végétale proposée s'appuiera sur des essences locales, que ce soit des arbres de haut jet, de moyen jet ou des arbustes : érable champêtre (*Acer campestre*), frêne (*Fraxinus excelsior*), cornouiller mâle (*Cornus mas*), cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), noisetier (*Corylus avellana*), sureau noir (*Sambucus nigra*), charme (*Carpinus betulus*), pommier sauvage (*Malus sylvestris*)...

L'emplacement et le type des plantations pourront être affinés avec les personnes concernées.



— Frange est du bourg ouverte à l'accompagnement paysager des fonds de jardins

Simulations paysagères

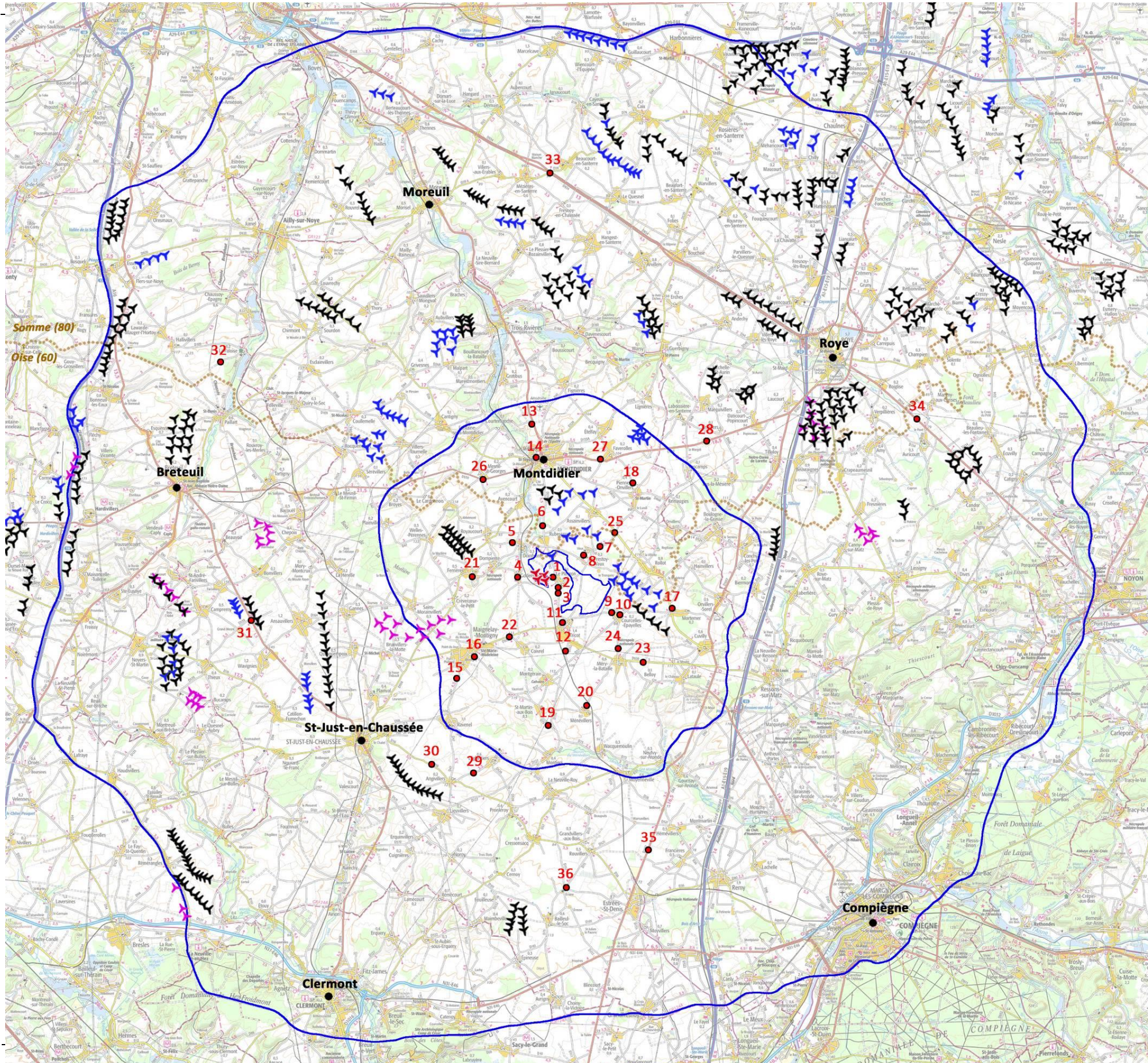
L'analyse s'appuie sur un cahier de 36 simulations. Ces points de vue permettent de mesurer l'impact du projet sur les différents enjeux paysagers mis en évidence au cours de l'analyse de l'état initial. Le tableau de synthèse ci-contre pointe les enjeux évalués, thème par thème, à l'intérieur de chaque aire d'étude.

- 4 points de vue concernent l'environnement immédiat du projet, à moins d'1km de l'éolienne la plus proche,
- 23 points de vue concernent l'aire d'étude intermédiaire,
- 9 points de vue concernent l'aire d'étude éloignée, principalement les axes principaux de circulation.

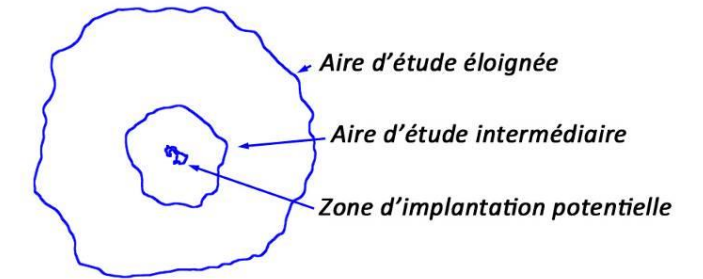
Ces choix ne sont évidemment pas exhaustifs mais se veulent représentatifs de « familles » de perceptions.

Pour la rédaction de l'étude d'impact, 10 photomontages ont été retenus et 5 l'ont été dans le cadre du présent RNT. Ils apparaissent en rouge dans le tableau ci-contre et sont présentés dans les pages suivantes.

Distance	n°	Nom	Hameaux Bourgs	Itinéraires	Patrimoine	Sites mémoriels	IMPACT
519m	1	La sortie nord de Le Ployron	X				Fort
636m	2	La sortie sud de Le Ployron	X				Modéré
709m	3	Le Moulin Grévin	X				Modéré
1km	4	Godenvillers	X				Modéré
2,1km	5	Domfront par l'ouest	X				Modéré
2,6km	6	Rubescourt par le nord	X				Modéré
3,6km	7	Le nord du Frestoy-Vaux	X				Modéré
2,6km	8	Le centre du Frestoy-Vaux	X				Modéré
3,8km	9	Le nord de Courcelles-Epayelles	X				Modéré
4,3km	10	L'église de Courcelles-Epayelles	X				Nul
2,1km	11	Les marges ouest du bourg de Tricot	X				Modéré
3,7km	12	Tricot depuis le sud	X		X		Modéré
8,2km	13	Le nord Montdidier sur la D935	X	X			Faible
6,4km	14	La rue principale de Montdidier		X			Nul
5,4km	15	La D47 au sud de Maignelay-Montigny		X	X		Très faible
7km	16	Maignelay-Montigny	X		X		Très faible
7km	17	Mortemer	X				Faible
7,2km	18	Piennes par le nord sur la D135		X	X		Faible
7,6km	19	L'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois depuis le sud-est (D152)		X	X		Nul
6,9km	20	Ménévillers	X				Faible
3,4km	21	Ferrières	X				Modéré
3,4km	22	La D938 au niveau de Coivrel		X			Modéré
6,7km	23	La D938 à l'est de Méry-la-Bataille		X			Faible
5,2km	24	La Nécropole de Méry-la-Bataille				X	Modéré
4,7km	25	La D935 au niveau de la ferme de l'Hermitage		X			Faible
5,9km	26	La D930 au niveau de Mesnil-Saint-Georges	X				Très faible
7,2km	27	La D930 au niveau de Favrolles	X	X			Faible
11,5km	28	La D930 au niveau de Grivillers		X			Très faible
10,8km	29	La D530 à l'approche de Leglantiers	X	X	X		Nul
11,8km	30	Ravenel depuis la D36	X	X	X		Faible
16km	31	La D916 au niveau de Grand Mesnil		X			Nul
21,2km	32	Folleville depuis les Granges du Bel Air			X		Nul
21,2km	33	La D934 au niveau de l'aire de covoiturage		X			Nul
22,3km	34	La D934 au nord d'Avricourt		X			Nul
15,6km	35	L'ancienne sucrerie d'Estrée-Saint-Denis sur la D1017		X	X		Très faible
16,6km	36	La ferme d'Eraine			X		Très faible



Localisation des simulations



- 1 Localisation des simulations
- Limite départementale
- Principaux bourgs
- ✈ Eoliennes existantes
- ✈ Eolienne accordées
- ✈ Eoliennes en instruction
- ✈ Projet du Ployron

PROJET ÉOLIEN : LE PLOYRON (60-80)

N

0 1 2 3 5km

➤ PM1 : La sortie nord de Le Ployron

La sortie nord du Ployron



Commentaires paysagers

Contexte et effets du projet

Le village du Ployron est un bourg groupé du plateau. Au niveau de la sortie nord du bourg sur la D152, une grande ouverture visuelle s'offre vers l'ouest. Le plateau est légèrement ondulé et ponctué de masses boisées. Le bourg de Godenvilliers se devine derrière l'affaissement d'une vallée sèche.

Le projet éolien du Ployron est le plus proche et occupe l'espace entre les deux bourgs avec une composition en 2x2 lisible. Les éoliennes présentent une échelle verticale marquée liée à la proximité du point de vue, mais qui n'entre en concurrence avec aucun élément paysager vertical.

Effets cumulés

Les parcs du Champ Feuillant et d'Haussu sont perceptibles depuis ce point de vue avec une échelle visuelle réduite par la distance (presque 5km). Les autres parcs occupent l'horizon plus discrètement. Le projet du Ployron vient marquer le premier plan et densifier la présence du motif éolien à proximité du bourg.

Enjeux		Effet		Impact (enjeu * effet)
Paysage de plateau ouvert, Bourg, Axe routier	Modéré (2)	Vue franche et immédiate Échelle visuelle marquée	Fort (-3)	Fort (-6)

Cadrage à 100° présenté sur la double page suivante

Etat initial / Parcs construits et autorisés



Champ visuel : 120°x 24°

Vue filaire / Projet et contexte éolien



La vue photographique est volontairement monochrome afin de faciliter la lecture du contexte éolien. L'absence de barre horizontale sous un nom de parc signifie que ses éoliennes sont masquées par la topographie.

Photomontage / Projet et contexte éolien



E4
547 m

E2
898 m

E3
504 m

E1
1000 m

➤ PM4 : Godenvillers

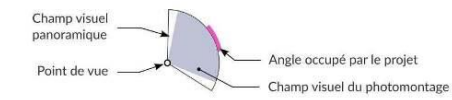
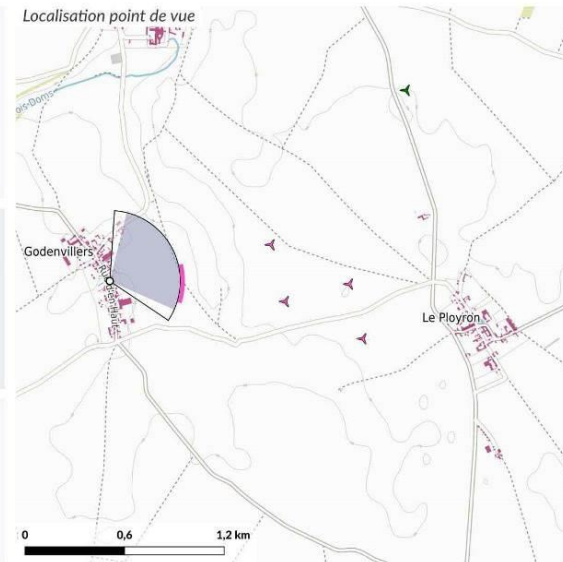
Godenvillers

Point de vue
 Coordonnées L93 | altitude : **667670, 6943250 | 89.61m**
 Hauteur : **1.7m**
 Azimut | Champ visuel : **63.6° | 120°**
 Date et heure locale : **07/02/2023 13:12**
 Soleil : éclairage | azimut | élévation : **Latéral | 182.73° | 25.23°**
APN 24x36, focale 50mm (38.5°) Résolution de 156 px/dégré et projection plane

Projet
 Nombre d'éoliennes : **4**
 Dimensions mat | rotor | totale : **99,5m | 131m | 165m**
 Orientation rotor : **243.6°**
 Eolienne la plus proche : **E01 à 1 km, azimut 76.5°**
 Eolienne la plus éloignée : **E04 à 1.7 km, azimut 106.9°**

Visibilité théorique du projet*
 Cumul hauteur (%) : **30 %**

*Calculée sans obstacles bâtis et boisés au pas de 25m sur 360°



Projet : 4 éoliennes Parcs construits : 68 parcs : 402 éol. Parcs autorisés : 27 parcs : 125 éol. Parcs en instruction : 7 parcs : 37 éol.

Aires d'étude : Immédiate/éloignée : - - - / - - -



Commentaires paysagers

Contexte et effets du projet

Godenvillers est un village-rue qui s'étire selon un axe nord/sud sur le plateau agricole. Le centre bourg présente avec un front bâti irrégulier permettant d'observer ponctuellement le paysage alentour. Au niveau de l'interruption du linéaire bâti, la vue s'ouvre en direction du projet du Ployron. Une des éoliennes apparaît en vue directe avec une échelle visuelle équivalente à celle des bâtiments environnants. Il modifie la perception du paysage quotidien en introduisant le motif éolien dans les marges du bourg.

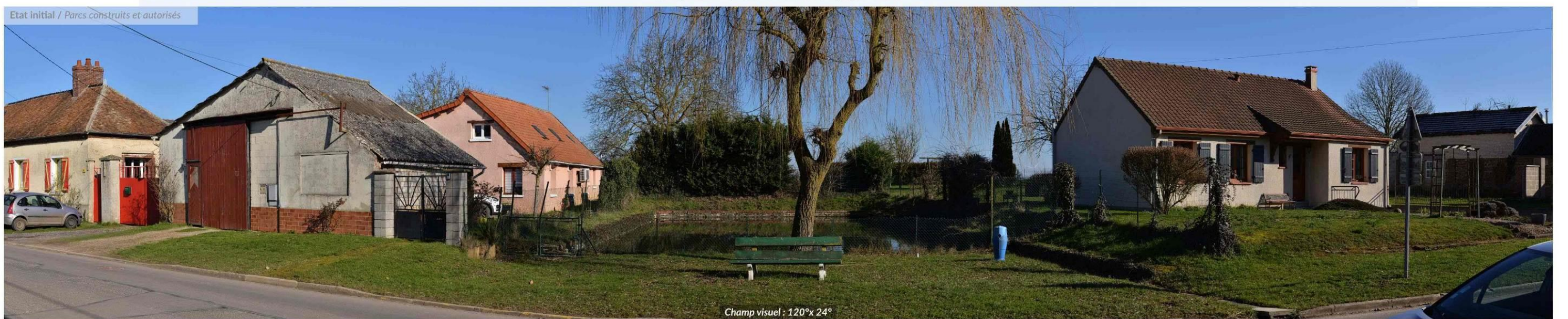
Effets cumulés

Les franges végétales et le contexte bâti masque presque tous les autres parcs éoliens. Seule une éolienne est partiellement visible avec une échelle visuelle réduite.

Enjeux		Effet		Impact (enjeu * effet)
Bourg	Modéré (2)	Vue partielle et directe, absence d'effet se surplomb, introduction du motif éolien dans le paysage quotidien	Modéré (-2)	Modéré (-4)

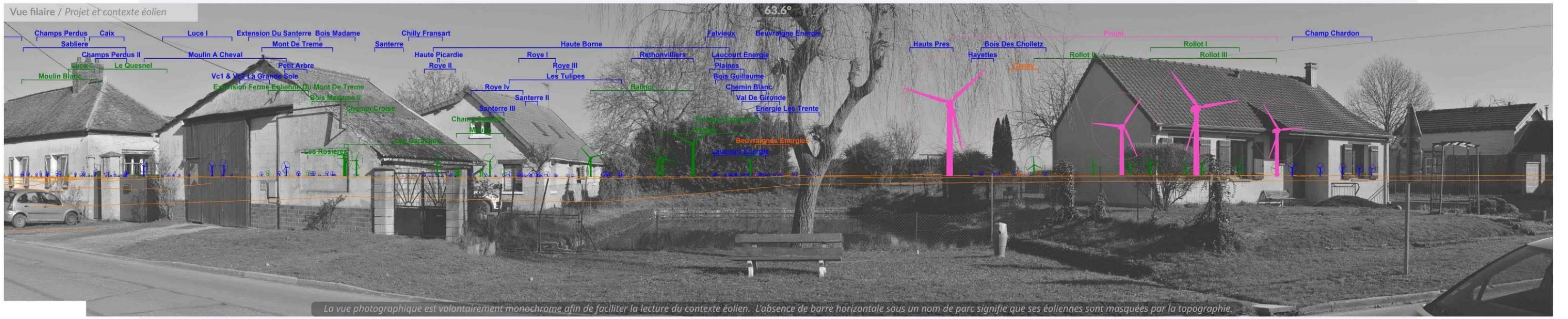
Cadrage à 100° présenté sur la double page suivante

Etat initial / Parcs construits et autorisés



Champ visuel : 120°x 24°

Vue filaire / Projet et contexte éolien



La vue photographique est volontairement monochrome afin de faciliter la lecture du contexte éolien. L'absence de barre horizontale sous un nom de parc signifie que ses éoliennes sont masquées par la topographie.

Photomontage / Projet et contexte éolien



E1 1 km E3 1.5 km E2 1.1 km E4 1.6 km

➤ PM12 : Tricot depuis le sud

Tricot depuis le sud

Point de vue

Coordonnées L93 | altitude : **670296, 6939187 | 109.8m**
 Hauteur : **1.7m**
 Azimut | Champ visuel : **-3.7° | 120°**
 Date et heure locale : **07/02/2023 11:56**
 Soleil : éclairage | azimut | élévation : **Arrière | 162.7° | 23.69°**
 APN 24x36, focale 50mm (38.5°) Résolution de 156 px/dégré et projection plane

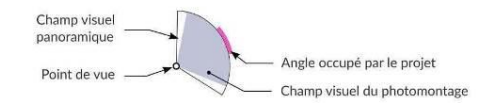
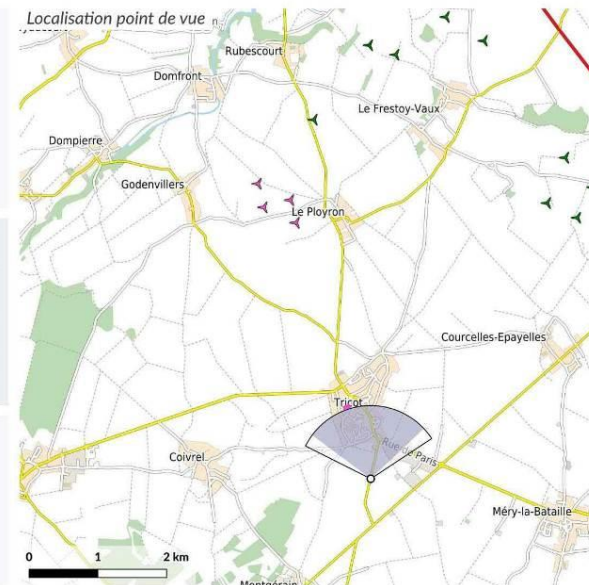
Projet

Nombre d'éoliennes : **4**
 Dimensions mat | rotor | totale : **99,5m | 131m | 165m**
 Orientation rotor : **206.3°**
 Eolienne la plus proche : **E04 à 3.7 km, azimut 344°**
 Eolienne la plus éloignée : **E01 à 4.6 km, azimut 338.8°**

Visibilité théorique du projet*

Cumul hauteur (%) : **9%**

*Calculée sans obstacles bâtis et boisés au pas de 25m sur 360°



Aires d'étude :
 Immédiate/éloignée : - - - / - - -

Projet : 4 éoliennes
 Parcs construits : 68 parcs : 402 éol.
 Parcs autorisés : 27 parcs : 125 éol.
 Parcs en instruction : 7 parcs : 37 éol.



Commentaires paysagers

Contexte et effets du projet

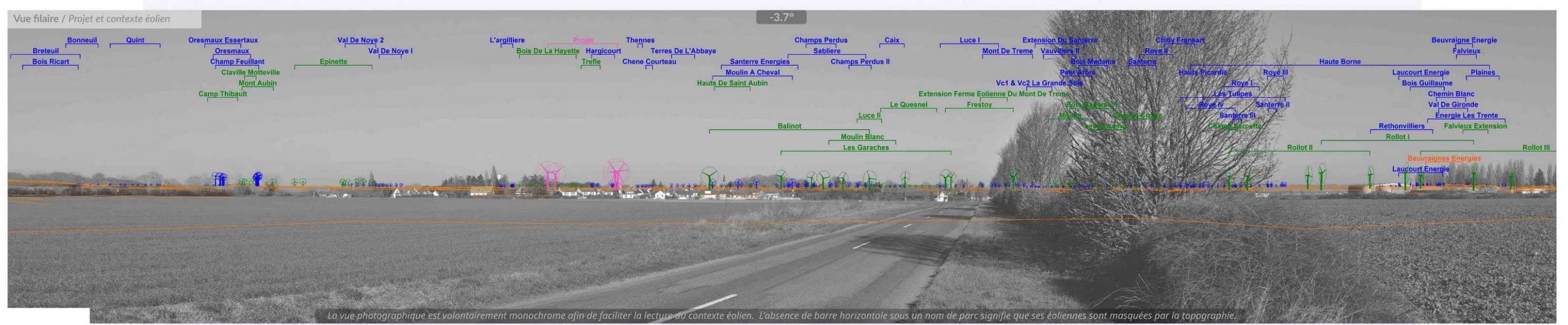
Au sud de Tricot depuis la D152, la silhouette du bourg est marquée par son église protégée au titre des Monuments Historiques. Le projet éolien du Ployron est perceptible à l'arrière-plan en covisibilité avec le monument, au-dessus de la trame bâtie et de la végétation urbaine. Son échelle visuelle ne génère pas d'effet d'écrasement et la composition est lisible.

Effets cumulés

Depuis ce point de vue, le projet du Ployron est perçu dans la continuité des parcs accordés du Balinot et des Garaches. Il vient prolonger l'angle occupé par l'éolien. Il renforce l'effet de concurrence visuelle sur la silhouette du bourg. D'autres parcs éoliens occupent l'arrière-plan sur le plateau avec une prégnance moindre.

Enjeux		Effet		Impact (enjeu * effet)
Bourg, Patrimoine, Axe routier	Modéré (2)	Covisibilité avec le monument historique et la silhouette du bourg, étirement du motif éolien en vue intermédiaire	Modéré (-2)	Modéré (-4)

← Cadrage à 100° présenté sur la double page suivante →



E2 4.2 km E1 4.6 km E4 3.9 km E3 4.2 km

➤ PM19 : L'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois depuis le sud-est (D152)

L'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois depuis le sud-est (D152)

Point de vue
 Coordonnées L93 | altitude : **669356, 6935135 | 81.98m**
 Hauteur : **1.7m**
 Azimut | Champ visuel : **3.8° | 120°**
 Date et heure locale : **07/02/2023 17:00**
 Soleil : éclairage | azimut | élévation : **Latéral | 237.15° | 6.75°**
APN 24x36, focale 50mm (38.5°) Résolution de 156 px/dégré et projection plane

Projet
 Nombre d'éoliennes : **4**
 Dimensions mat | rotor | totale : **99,5m | 131m | 165m**
 Orientation rotor : **183.8°**
 Eolienne la plus proche : **E04 à 7.6 km, azimut 359.2°**
 Eolienne la plus éloignée : **E01 à 8.4 km, azimut 354.9°**

Visibilité théorique du projet*
 Cumul hauteur (%) : **0.7 %**
*Calculée sans obstacles bâtis et boisés au pas de 25m sur 360°

Localisation point de vue

Aires d'étude :
 Immédiate/éloignée : - - - / - - -

Vue aérienne

Trépied photographique

Champ visuel panoramique
 Point de vue
 Angle occupé par le projet
 Champ visuel du photomontage

Projet : 4 éoliennes
 Parcs construits : 68 parcs : 402 éol.
 Parcs autorisés : 27 parcs : 125 éol.
 Parcs en instruction : 7 parcs : 37 éol.



Commentaires paysagers

Contexte et effets du projet

L'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois est un éléments de patrimoine classée aux Monuments Historiques faisant partie intégrante du Site Patrimonial Remarquable (SPR) de Saint-Martin-aux-Bois. De grands murs de pierre cernent les abords de l'abbaye et les chemins d'accès ce qui bloque les vues sortantes. Depuis la D152 au sud-est de Saint-Martin-aux-Bois, l'église abbatiale est un point d'appel majeur du paysage. Le projet éolien du Ployron est dissimulé par la courbure du relief. La végétation masque le seul fragment de pale qui peut théoriquement être visible. Le projet préserve le cadre paysager de l'abbaye et son itinéraire d'approche.

Effets cumulés
 Sans objet

Enjeux		Effet		Impact (enjeu * effet)
Patrimoine, Axe routier, Paysage de plateau ouvert	Fort (3)	Pas de modification du paysage traversé Pas de phénomène de covisibilité	Nul (0)	Nul (0)

Cadrage à 100° présenté sur la double page suivante

Etat initial / Parcs construits et autorisés



Vue filaire / Projet et contexte éolien



Photomontage / Projet et contexte éolien



E1 8.4 km E2 8 km E3 8.1 km E4 7.8 km

➤ PM24 : La nécropole de Méry-la-Bataille

La Nécropole de Méry-la-Bataille

Point de vue

Coordonnées L93 | altitude : **673176, 6939362 | 116.36m**
 Hauteur : **1.7m**
 Azimut | Champ visuel : **344.3° | 120°**
 Date et heure locale : **09/02/2023 11:06**
 Soleil : éclairage | azimut | élévation : **Arrière | 149.8° | 20.99°**
APN 24x36, focale 50mm (38.5°) Résolution de 156 px/dégré et projection plane

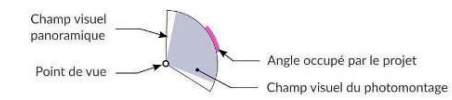
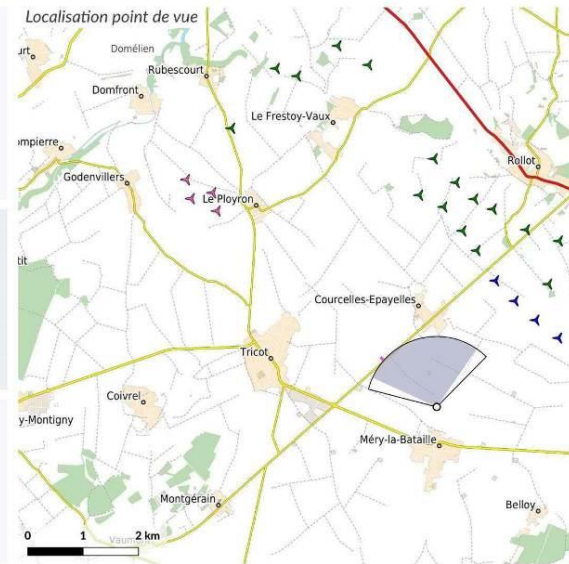
Projet

Nombre d'éoliennes : **4**
 Dimensions mat | rotor | totale : **99,5m | 131m | 165m**
 Orientation rotor : **140.3°**
 Eolienne la plus proche : **E04 à 5.2 km, azimut 310.9°**
 Eolienne la plus éloignée : **E01 à 6.1 km, azimut 312.1°**

Visibilité théorique du projet*

Cumul hauteur (%) : **6.6 %**

*Calculée sans obstacles bâtis et boisés au pas de 25m sur 360°



Projet : 4 éoliennes
 Parcs construits : 68 parcs : 402 éol.
 Parcs autorisés : 27 parcs : 125 éol.
 Parcs en instruction : 7 parcs : 37 éol.



Commentaires paysagers

Contexte et effets du projet

Le cimetière de Méry-la-Bataille est positionné sur les hauteurs du plateau au nord de la commune du même nom. Les petits murets délimitant le cimetière militaire permettent au regard de s'étendre au loin, jusqu'aux lisières boisées à l'horizon. Les abords du site sont rythmés par différents éléments ponctuels tels la chapelle et des arbres isolés qui viennent créer un plan intermédiaire. La distance permet au projet de s'inscrire dans une échelle visuelle inférieure à ces éléments.

Effets cumulés

Un large linéaire d'éoliennes marque l'horizon de ce paysage d'openfield. Le projet s'inscrit en renforcement d'un motif existant. Les éoliennes de Balinot, les Garaches et Rollot II qui sont les plus proches et celles qui présentent l'échelle visuelle la plus marquée. Les autres parcs sont plus éloignés et plus discrets en arrière-plan. Le projet du Ployron vient étaler le motif et participe à le densifier en vue intermédiaire.

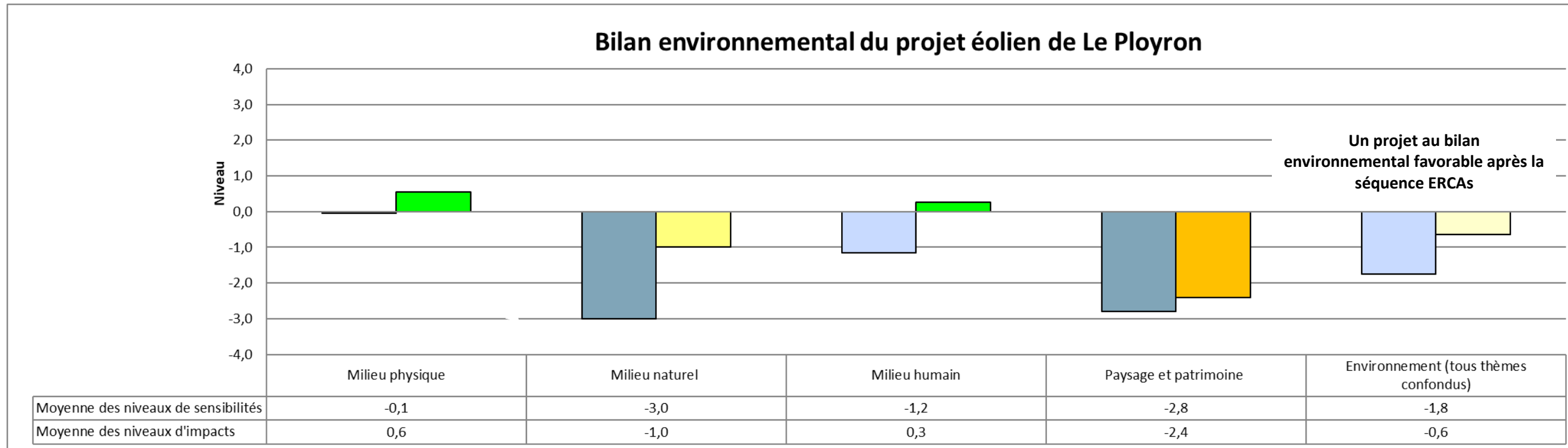
Enjeux		Effet		Impact (enjeu * effet)
Site mémoriel	Fort (3)	Aucune perception	Faible à modéré (-1,5)	Modéré (-4,5)
Paysage de plateau ouvert		Pas de phénomène de covisibilité		
		Pas de modification du paysage traversé		

CONCLUSION GÉNÉRALE : LE PROJET DE MOINDRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

BILAN ENVIRONNEMENTAL DU PROJET

Le projet de moindre impact ne veut pas dire que le projet n'aura pas d'impact, mais qu'il générera des impacts non significatifs sur les enjeux présents qui pourront perdurer dans le temps et l'espace.

Le graphique suivant fait la synthèse de l'ensemble de la démarche environnementale ayant conduit la conception du projet éolien, et sa gestion sur l'ensemble de son cycle de vie, de la construction à son démantèlement 20 ans plus tard. Il témoigne de l'intérêt de la démarche ERC sur laquelle Elements s'est engagé permettant d'aboutir à des impacts positifs à terme.



Bilan environnemental du projet éolien